

**C**ONSEIL POUR LA  
**C**ONSERVATION DES  
**R**ESSOURCES  
**H**ALIEUTIQUES

**IMPÉRATIFS DE  
CONSERVATION DES STOCKS  
DE POISSON DE FOND  
DU GOLFE DU  
SAINT-LAURENT ET DES  
STOCKS DE MORUE  
DE 2GH ET 3Ps**

**RAPPORT AU MINISTRE DES  
PÊCHES ET DES OCÉANS**

**CCRH.99.R.1  
AVRIL 1999**

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques

C.p.2001

Succursale D

Ottawa (Ontario)

K1P 5W3

Site Web: [www.ncr.dfo.ca/frcc](http://www.ncr.dfo.ca/frcc)

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 1999

Cat. No. Fs 1-61/4-1999F

ISBN 0-662-83735-5

Also available in English

## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1 : Introduction .....	5
Chapitre 2 : Les Phoques .....	11
Chapitre 3 : l'État de l'environnement .....	13
Chapitre 4 : Les stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent .....	15
1. Morue 4RS3Pn .....	16
2. Morue 4TVn .....	19
3. Plie canadienne 4T .....	23
4. Plie grise 4RST .....	26
5. Flétan noir 4RST .....	28
6. Merluche blanche 4T .....	30
7. Flétan de l'Atlantique 4RST .....	32
8. Plie rouge 4T .....	34
9. Limande à queue jaune 4T .....	37
Chapitre 5 : Les stocks de morue dans les divisions 2GH et 3Ps .....	39
10. Morue 2GH .....	40
11. Morue 3Ps .....	42
Chapitre 6 : lettre au ministre des Pêches et des Océans sur les priorités de recherche .....	45
ANNEXES	
Mandat et composition du CCRH .....	A1
Invitation aux intervenants et questions pour orienter les discussions .....	A7
Mémoires reçus en vue des consultations .....	A13



# CHAPITRE 1:

## INTRODUCTION

Le présent rapport est le troisième d'une série de rapports préparés par le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) dans le but de formuler des avis au ministre des Pêches et des Océans relativement aux besoins de conservation des stocks de poisson de fond de l'Atlantique et de l'est de l'Arctique pour 1999. Le présent document traite de tous les stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent de même que des stocks de morue des divisions 2GH et 2J3KL et de la sous-division 3Ps.

Antérieurement, le CCRH produisait un seul rapport par année dans lequel il formulait des avis pour tous les stocks de poisson de fond. À partir de 1998, le Conseil a préparé des rapports distincts pour les diverses zones de stock. Ces rapports permettent d'appliquer les renseignements les plus récents sur l'état des stocks de poisson de fond à la formulation des recommandations. Pour la pêche de 1999, le Conseil a déjà produit deux autres rapports – *Impératifs de conservation pour les stocks de poisson de fond autres que la morue de la sous-zone 0 et des zones 2+3* (octobre 1998 – CCRH.98.R.5) et *Impératifs de conservation des stocks de fond de la plate-forme Scotian et de la baie de Fundy, de sébaste, unités 1-3 et 3-O, et des stocks de fond en division 3Ps* (novembre 1998 – CCRH.98.R.6).

Pour 1999, les services scientifiques du ministère des Pêches et des Océans (MPO) ont tenu une réunion d'évaluation spéciale à Rimouski (Québec) pour les stocks de morue de 2J3KL, 3Ps, 4RS-3Pn et 4TVn. Cette réunion spéciale a été tenue du 1<sup>er</sup> au 12 mars afin d'y intégrer tous les renseignements disponibles, notamment les résultats des relevés d'automne et d'hiver du poisson de fond et les résultats de la pêche sentinelle de 1998. Le CCRH jugeait important de disposer des résultats des dernières évaluations avant de procéder à des consultations sur ces stocks.

### CONSULTATIONS

Avant de formuler ses recommandations, le CCRH a réalisé une série de consultations publiques dans les Maritimes ainsi qu'à Terre-Neuve et au Labrador. À l'automne de 1998, le Conseil a tenu d'autres consultations publiques à Terre-Neuve limitées aux stocks autres que ceux de la morue et des consultations en Nouvelle-Écosse portant sur tous les stocks de poisson de fond du plateau Scotian et de la baie de Fundy. En avril 1999, le CCRH a procédé à de nombreuses

consultations à Gaspé, Cap-aux-Meules, Moncton, Ports Hawkesbury, Port-aux-Basques, Port-aux-Choix, Grand Falls et Clarendville qui portaient sur les stocks de poisson de fond du Golfe et les stocks de morue de 2J3KL et de 3Ps.

Plus de 1 000 pêcheurs, scientifiques et autres intervenants ont participé aux consultations tenues en avril; ceux qui n'ont pu y participer ont présenté leurs vues par mémoire.

### STOCKS DE MORUE DU GOLFE

Par le passé, les représentants de l'industrie ont mis en question les recommandations divergentes du CCRH relatives aux stocks de morue de 4RS3Pn et 4TVn. Ils s'inquiètent surtout du rapport entre le TAC proposé, ou les prises totales, et la biomasse, tel que signalé dans le Rapport sur la situation des stocks (RSS). Lorsqu'il formule des recommandations, le CCRH reconnaît que, bien que les deux stocks soient adjacents, les écosystèmes dont ils font partie sont tout à fait distincts et différents. Par exemple, 4T abrite des espèces comme la plie canadienne et la merluche blanche, tandis que l'écosystème de 4R est le domaine du capelan et de la crevette. Au plan historique, le stock de morue du Nord était environ une fois et demi plus productif que le stock du Sud. Selon des évaluations scientifiques, le stock de morue du Nord n'a pas montré des niveaux de recrutement aussi faibles que ceux observés dans le sud du Golfe et il se rétablit plus rapidement. Les recommandations du CCRH reflètent ces considérations ainsi que d'autres facteurs, comme la répartition géographique et le facteur de condition du poisson.

En considérant les stocks de poisson de fond du Golfe, le Conseil a été frappé par les changements correspondants dans la répartition estivale d'un certain nombre de stocks migrateurs. Dans l'ensemble, l'abondance de ces stocks, qui incluent les deux stocks de morue du Golfe, plusieurs espèces de poisson plat et la merluche blanche, est présentement beaucoup moins élevée que les niveaux historiques dans la partie ouest de l'aire de répartition estivale. Par contre, l'abondance de ces stocks dans la partie est de leur aire de répartition estivale est soit moins réduite, inchangée ou même à la hausse.

Bien que ce phénomène n'ait pas retenu l'attention du secteur des Sciences du MPO lorsqu'il a étudié chaque stock, le CCRH croit qu'il serait avantageux de faire un examen synoptique et une analyse des changements de

la répartition des stocks du Golfe dans le temps. L'adoption d'une approche plurispécifique pourrait permettre de mieux comprendre les causes possibles sous-tendant les changements observés. En outre, au fur et à mesure que les stocks se rétabliront et que les perspectives d'ouverture de la pêche et d'augmentation des quotas s'amélioreront, il serait bon d'avoir une meilleure idée des changements de la distribution et de la relation entre la distribution et l'état des stocks pour prendre des décisions.

## MORUE DE 4TVN

La divergence de vues entre les scientifiques et les pêcheurs ne date pas d'hier et s'applique à la plupart des stocks. C'est là l'un des défis que doit relever le CCRH chaque année lorsqu'il formule ses recommandations, mais l'écart profond des vues au sujet de ce stock de morue le préoccupe particulièrement. Les discussions sur le niveau de prises ont donc été plutôt tumultueuses. Dans des cas comme celui-ci, il est devenu de plus en plus difficile pour le Conseil de trancher entre les données scientifiques et les renseignements fournis par les pêcheurs. Toutefois, en fin de compte, la conservation doit primer. Bien que le CCRH ait recommandé une augmentation des prises totales en 1999, le bien-être à long terme de ce stock continuera à nous préoccuper si des mesures appropriées ne sont pas prises pour protéger les classes d'âge de 1995 et de 1996 en recrutement.

Bien que le Conseil ait recommandé un TAC de 6 000t pour 1999, l'état appauvri du stock à l'heure actuelle et la possibilité d'un déclin nous préoccupent. **Nous sommes donc d'avis qu'il est peu probable que le TAC soit fortement modifié dans un avenir rapproché.**

## MORUE DE 4RS3PN

Il est évident d'après le RSS et les vues exprimées par les intervenants lors des consultations que le stock montre des tendances positives. Toutefois, bien que les pêcheurs croient tous que le stock peut alimenter un TAC de 10 000t, le CCRH préfère être prudent. Les scientifiques et les pêcheurs s'entendent presque à l'unanimité pour dire que les effectifs du stock sont encore faibles par rapport aux niveaux historiques et le potentiel du stock. Pour un certain nombre de raisons, les pêcheurs sont convaincus que la biomasse est passablement plus élevée que ne l'indique le RSS. Le CCRH est malgré tout d'avis que les indicateurs clés du rétablissement demeurent faibles.

Comme dans le cas du stock de morue de 4TVN, le Conseil a de la difficulté à trancher entre les résultats des scientifiques du MPO et ceux des autres intervenants. Il a donc adopté une approche d'entente et a recommandé un TAC de 7 500t. La pêche ne peut toutefois cibler la classe d'âge de 1993 et des mesures de conservation efficaces doivent être mises en place et rigoureusement respectées si nous voulons que la biomasse continue d'augmenter.

Le Conseil croit qu'une légère augmentation du TAC en 1999 est justifiée, mais il désire souligner que la pêche aura un impact important sur l'état du stock l'année prochaine.

## MORUE DE 2J3KL

L'état du stock de morue de 2J3KL a été évalué dans le cadre de l'évaluation zonale de la morue tenue à Rimouski du 1<sup>er</sup> au 12 mars 1999. M. George Winters, lié par contrat à la Fisheries, Food and Allied Workers Union (FFAW) de Terre-Neuve, y a présenté un exposé indiquant une vue beaucoup plus optimiste du stock que celle finalement adoptée par d'autres scientifiques participant à la réunion. M. Winters a par la suite présenté ses résultats à un certain nombre d'autres consultations avec des intervenants, qui ont donné à espérer à de nombreux pêcheurs à une pêche très élargie.

L'analyse de M. Winters n'a malheureusement pas été l'objet d'un examen détaillé et adéquat par ses pairs lors de la réunion. Peu après la tenue des consultations publiques sur ce stock, le Ministre a demandé que le CCRH diffère ses recommandations sur le stock de morue de 2J3KL jusqu'à ce qu'un comité de spécialistes externes ait l'opportunité de passer l'analyse de M. Winters en revue.

Notre présent rapport ne contiendra donc pas de recommandations de TAC ou d'autres mesures de gestion pour la pêche en 1999. Nous les présenterons après l'examen du comité. Le CCRH croit toutefois qu'il est important de faire un certain nombre d'observations et de recommandations sur ce stock même en l'absence d'un quota global ou d'un TAC.

Le Conseil a noté que de plus en plus de pêcheurs participent aux programmes du secteur des Sciences du MPO, lui fournissant des renseignements qui aident grandement aux évaluations. Le Programme des pêches sentinelles est l'un de ceux-ci. Le CCRH croit fermement qu'il est non seulement important de continuer ce programme dans 2J3KL, mais qu'il devrait commencer **immédiatement** et qu'il devrait inclure l'étiquetage du poisson. Nous ne pouvons

attendre que des décisions soient prises plus tard cette année au sujet des niveaux possibles de prises pour une pêche commerciale limitée ou une pêche repère. La collecte de données nécessaires aux évaluations scientifiques futures doit commencer maintenant.

Le Conseil est en outre frappé par la difficulté rencontrée jusqu'à maintenant pour déterminer s'il existe ou non une biomasse côtière distincte et l'importance de cette biomasse. On devrait commencer à étudier la question aussitôt que possible, y inclus des relevés acoustiques. Comme le CCRH est d'avis que ceux-ci peuvent fournir des renseignements précieux, non seulement sur ce stock mais aussi sur d'autres régions, il encourage le MPO à faire plus souvent appel à de tels relevés. Les pêcheurs observent de plus en plus de poisson dans les baies côtières et ils trouvent de plus en plus difficile d'accepter l'opinion couramment acceptée qu'il n'existe qu'une seule biomasse. Il doit exister un moyen de déterminer s'il existe une biomasse côtière distincte et si cela est le cas, qu'elle est son niveau. Les travaux dans ce sens devraient commencer immédiatement.

La troisième préoccupation du CCRH concerne les prises accessoires possibles de morue de 2J3KL dans le cadre de la pêche florissante de la crevette, en particulier dans 3K. Il est donc impérieux que ces prises soient l'objet d'une surveillance étroite, surtout dans le chenal Hawke.

**Bien que le Conseil ne soit pas en mesure de recommander un quota global ou un TAC, ou encore des mesures de conservation particulières pour le stock de 2J3KL à ce moment-ci, il formule toutefois les recommandations suivantes :**

1. **Que le programme des pêches sentinelles commencent aussitôt que possible sans attendre que l'on prenne des décisions au sujet d'un quota global ou d'un TAC et qu'il inclut un programme d'étiquetage;**
2. **Que l'on considère l'inclusion de relevés acoustiques dans le programme traditionnel de relevés afin d'aider à déterminer si le stock comprend ou non une composante côtière et, si cela est le cas, le niveau de la biomasse;**
3. **Que la pêche de la crevette de 3K soit étroitement surveillée afin d'établir le niveau de prises accessoires de morue, en particulier dans le chenal Hawke.**

## MORUE DE 3Ps

En novembre 1998, le CCRH a formulé quelques recommandations concernant ce stock, y compris un TAC provisoire, en attendant les résultats de l'évaluation 1999 faite dans le cadre du processus d'évaluation zonale de mars 1999.

Dans notre rapport sur les impératifs de conservation des stocks de poisson de fond pour 1998, ainsi que dans notre rapport sur ces besoins pour 1997, intitulé *Lancer une passerelle*, nous avons recommandé au Ministre que des mesures soient prises pour répartir raisonnablement l'effort de pêche visant le stock de morue de 3Ps sur la période de pêche afin de minimiser l'impact sur les sous-composantes du stock. Pour cette raison, le Conseil a recommandé en novembre 1998 qu'un TAC provisoire de 6 700t soit adopté pour les quatre premiers mois de 1999 afin que la pêche puisse commencer en janvier et que l'ensemble du TAC définitif ne soit pas récolté à la fin de la saison.

Le Conseil désire faire connaître son désappointement à l'effet que la recommandation qu'il a formulée à cette fin, qui visait à répartir les prises de morue de 3Ps dans le temps et dans l'espace, n'a pas été adéquatement mise en vigueur. Bien que certaines flottilles ont commencé à pêcher en janvier, la plupart ne commencent qu'à pêcher ou commenceront sous peu.

Le CCRH croit fermement que ce stock est l'un de ceux qui continuent à se rétablir, tandis que certains croient qu'il est rétabli. Il est en outre d'avis qu'il s'est rétabli au niveau actuel en grande partie parce que les classes d'âge de 1989 et 1990 ont été protégées. Malheureusement, certains renseignements nous indiquent que des pêcheurs utilisent un plus grand maillage dans les filets maillants afin de cibler les gros poissons. Le Conseil est fort inquiet de cette tournure des événements et croit fermement que ces gros individus doivent être protégés. Le rétablissement du stock en cours dépend de la survie et du succès de la ponte des abondantes classes d'âge de 1989 et 1990. Par conséquent, le CCRH a recommandé que des mesures soient immédiatement mises en œuvre pour limiter la capacité des pêcheurs de cibler ces poissons. Si des mesures adéquates ne sont pas mises en place, il croit que le stock ne sera pas aussi robuste à l'avenir qu'il ne le semble maintenant.

Comme par les années passées, de nombreux intervenants ont exprimé leur inquiétude au sujet du mélange des stocks lors de toutes les consultations tenues cette année. Bien que l'on se préoccupe beaucoup du mélange du stock de morue de 4RS3Pn à

celui de 3Ps pendant l'hiver, la morue de 3Ps se mélange aussi beaucoup à celui de la division 3L. Par le passé, le CCRH a recommandé les périodes de fermeture de la pêche sur le banc Burgeo nécessaires pour protéger la morue de 4RS3Pn pendant l'hiver. Des travaux sont toutefois nécessaires pour déterminer l'étendue du mélange de la morue de 3Ps au stock de 3L.

**Le CCRH fait la recommandation suivante :**

1. **Que les travaux nécessaires soient faits pour déterminer l'étendue du mélange de la morue de 3Ps dans la division 3L et le temps de l'année où ce mélange est le plus courant.**

## FLÉTAN DE 4RST

Bien que le CCRH continue de recommander que tout flétan de moins de 81 cm de longueur soit remis à l'eau, on s'inquiète de plus en plus que cette mesure de conservation ne suffit peut-être plus. Au moment où cette mesure a été mise en œuvre, on avait estimé que 80 % des poissons remis en liberté survivaient. De récentes études ont toutefois révélé que peut-être seulement 30 % survivent. On croit en outre que le taux de survie varie fortement selon le type d'engin utilisé et la manière dont les individus capturés sont manipulés.

Avant que la mesure en vigueur soit modifiée, il faut mener une étude détaillée des taux de survie, y compris les différences entre les divers types d'engin utilisés.

## CADRE DE CONSERVATION DU POISSON DE FOND

Dans le rapport du président inclus dans notre rapport annuel pour 1998, intitulé *La conservation : une obligation, et non pas une option* (mai 1998 – CCRH-98.R.2), nous soulignons que notre rapport pour 1997, intitulé *Un cadre pour la conservation du poisson de fond sur la côte atlantique du Canada* (juillet 1997 – CCRH-97.R.3) devait être accepté comme les exigences minimales pour une pêche durable.

Nous ne pouvons assez souligner le besoin de fonder la pêche du poisson de fond sur notre cadre pour la conservation. Faire de la conservation rien moins que la première priorité équivaut à renoncer à tout ce nous avons accompli, à tous ces sacrifices que nous avons faits au cours des dernières années de moratoire et de TAC réduits. La fin des programmes d'appui au revenu, comme la LSPA, exerce sur tous une pression incroyable pour trouver assez de poisson afin d'assurer de l'emploi à tous. Le CCRH prône depuis longtemps

que la capacité de la flottille de pêche du poisson de fond est excessive; bien que l'on ait tenté de la réduire, la capacité globale n'a que légèrement diminué. Cela est malheureux car les signes de rétablissement qui se manifestent chez de nombreux stocks donnent lieu à des attentes croissantes chez les pêcheurs que les choses vont bientôt revenir à la normale. **Cela n'est pas le cas.**

Comme il l'est noté dans le rapport du président, la plus grande partie des prises de morue de 3Ps en 1997 ont été récoltées en moins de six jours même si des mesures rigoureuses de contrôle et d'application des règlements étaient en place. C'était une course au poisson. Bien que la pêche était plus contrôlée en 1998, le CCRH s'inquiète encore de l'accroissement signalé de la valeur des prises par rejet sélectif ou global en 1998. La conservation et la maximisation des retombées de la ressource devraient primer.

Nous aimerions penser que les attitudes ont changé. Nous aimerions penser que tous les intervenants ont embrassé l'impératif qu'est la conservation. Mais nous ne croyons pas que cela est le cas. Nous sommes toutefois confiants qu'un nombre suffisant ont réalisé leurs erreurs passées. Nous sommes confiants que les niveaux des prises que nous avons recommandés pour les stocks visés dans le présent rapport sont viables, **mais seulement si le MPO et l'industrie épousent le type de mesures de conservation indiquées dans notre document sur la conservation.** Ne souscrire que verbalement à la conservation ramènera rapidement nos stocks en mauvais état. Et qui blâmerons-nous cette fois-ci?

## RELEVÉS PAR PÊCHE SENTINELLE

Depuis que le CCRH a recommandé que des programmes de pêches sentinelles soient mis sur pied dans les régions touchées par des moratoires, les renseignements recueillis ont commencé à donner des résultats. Ils sont devenus un autre morceau précieux du casse-tête utilisé par les scientifiques pour évaluer les stocks.

**Le CCRH croit fermement que les relevés par pêche sentinelle doivent continuer.**

## PROGRAMME D'ÉTIQUETAGE

Au cours des deux ou trois dernières années, l'identification des stocks et les mouvements migratoires du poisson ont beaucoup préoccupé, en particulier dans le cas de 3Ps, 4RS3Pn et 4TVn. Dans la lettre sur les priorités scientifiques que nous avons envoyée au ministre des Pêches et des Océans en 1998, nous lui

avons recommandé de mettre en œuvre, dès l'été 1998, un important programme d'étiquetage visant les stocks de morue et faisant appel au mélange approprié de techniques pour aider à clarifier les échanges entre les unités de gestion des stocks. Nous lui avons aussi suggéré que 1998 soit reconnue comme l'année des programmes d'étiquetage.

Bien que l'étiquetage du poisson ait été fait en 1998, **le CCRH croit que l'on devrait donner une plus grande priorité au programme et que celui-ci devrait être mis en œuvre immédiatement dans toutes les unités de gestion des stocks.**

## ENGRAISSEMENT DE LA MORUE

Les ressources disponibles continuant d'être limitées, l'idée de l'engraissement de la morue vaut la peine d'être mentionnée et devrait être encouragée.

## PÊCHES RÉCRÉATIVES ET VIVRIÈRES

Le CCRH a déjà recommandé que la pêche récréative et vivrière soient interdites dans les eaux visées par un moratoire. **Il désire réitérer cette recommandation.** Les consultations nous ont appris que ce type de pêche se poursuit et que, dans la plupart des cas, elle est peu ou pas contrôlée.

Si la pêche récréative ou vivrière est permise dans quelques eaux que ce soit, elle doit être contrôlée. Nous désirons donc répéter notre recommandation de 1998, soit :

**Le CCRH recommande à nouveau qu'aucune pêche récréative ou vivrière ne soit permise dans les eaux visées par un moratoire.**

Nous recommandons en outre que dans les eaux où une pêche limitée est permise, la pêche récréative ou vivrière soit limitée à une certaine « saison ».

**Nous recommandons en outre que la pêche récréative ou vivrière permise dans certaines eaux ne se fasse qu'à une certaine « saison », comme un jour par semaine par trois semaines ou une fin de semaine par année. Dans le cas d'exploitants de bateaux affrétés, le CCRH recommande que le ministère des Pêches et des Océans leur émette des permis et que ce régime de permis soit rigoureusement appliqué. Celui-ci doit être suffisamment rigoureux pour démarquer les exploitants authentiques de ceux qui désirent se servir de cette pêche touristique comme un déguisement pour faire la pêche commerciale. Les exploitants devraient être tenus de respecter des**

**plans de pêche rigoureux axés sur la conservation, de remplir des journaux de bord obligatoires et d'adopter un système d'un nombre maximum d'étiquettes par saison. En outre, le nombre de morue que peut capturer chaque pêcheur devrait être réduit de dix à deux. Si ces mesures ne peuvent être adoptées pour la saison de pêche 1999, le CCRH recommande que la pêche par bateau affrété soit interdite en 1999 dans les eaux visées par un moratoire.**

**On doit souligner qu'aucune pêche, soit commerciale ou récréative, soit permise à moins que des systèmes de surveillance adéquats soient en place.** En fin de compte, nous devons savoir quelles sont les prises totales.

## SUIVI AUX RECOMMANDATIONS

Chaque année, le CCRH formule de nombreuses recommandations à l'intention du Ministre au sujet des TAC et d'autres mesures de conservation des stocks de poisson de fond. En général, le Ministre fait part de ses décisions au sujet des TAC assez rapidement, et cela publiquement. Mais il ne fait malheureusement pas part au CCRH et au public de ses vues sur les autres recommandations du Conseil en matière de conservation, qui sont la plupart du temps tout aussi importantes et, dans certains cas, plus importantes que les TAC. Il est généralement laissé au Ministère, soit unilatéralement ou en partenariat avec l'industrie, de décider d'adopter ou non ces autres recommandations et de la manière de les mettre en œuvre.

Lors de la récente série de consultations avec les intervenants, nous avons constaté jusqu'à quel point les intervenants, en particulier ceux de Port Hawkesbury, s'inquiétaient de l'absence d'une déclaration du Ministre à l'effet qu'il acceptait ou non les autres recommandations. Les pêcheurs se sont plaints que, dans de nombreux cas, les recommandations du Conseil étaient ouvertes à interprétation par les gestionnaires des pêches et que, dans certains cas, elles étaient appliquées de manière différente par les gestionnaires des diverses régions. Le Conseil partage leurs frustrations et reconnaît que le processus doit être modifié.

À part les recommandations particulières du CCRH, celui-ci formule des recommandations relatives à la gestion de la pêche portant sur des questions comme un maillage plus approprié, les périodes de fermeture, la protection des frayères, etc. Il formule en outre des recommandations au titre des travaux scientifiques nécessaires sur certains stocks. Les membres du

Conseil comprennent que le Ministre ne peut répondre à ce genre de recommandations aussi rapidement qu'aux recommandations de TAC. Il devient malgré tout de plus en plus important que le Ministre réponde publiquement et aussitôt que possible à ces autres recommandations. Que le Ministre ou le Ministère accepte ou non les recommandations du CCRH relatives à la gestion de la pêche devrait être établi avant que celle-ci commence.

**Le Conseil recommande que le ministre des Pêches et des Océans réponde publiquement à toutes ses recommandations dans un délai raisonnable. S'il décide de rejeter l'une ou l'autre des recommandations, il devrait justifier sa décision auprès du Conseil et de l'industrie.**

## CHAPITRE 2 : LES PHOQUES

On stipule dans le mandat du CCRH que le « Conseil peut recommander toute mesure jugée nécessaire et pertinente à la conservation... ». Ces mesures comprennent le rétablissement de stocks de poissons de fond gravement appauvris dans le but de permettre une production marquée et durable de jeunes poissons.

L'accroissement florissant des troupeaux de phoques et l'élargissement de leur aire de répartition sur l'ensemble de la zone de l'Atlantique ont donné lieu à une augmentation de la population qui dépasse les niveaux historiques.<sup>1</sup> Ces populations de phoques du Groenland, de phoques gris et de phoques à capuchon tuent, dans leur ensemble, plus de morues des stocks canadiens au nord d'Halifax que tout autre élément connu pouvant contribuer à la mortalité de la morue. Entre-temps, le CSEMDC a déclaré que les stocks de morue dans l'Atlantique nord-ouest étaient « vulnérables », et ce, après plus de six ans de moratoire.

Comme le montrent les résultats d'évaluations récentes de stocks de morue tels que ceux dans le nord du golfe du Saint-Laurent (morues en 4RS3Pn<sup>2</sup>) et sur la plateforme néo-écossaise (morue en 4VsW<sup>3</sup>) les troupeaux de phoques consomment des dizaines de millions de morues juvéniles et des millions de morues adultes en âge de se reproduire. Il est indiscutable que les phoques contribuent grandement à diminuer le recrutement de la morue aux fins de la pêche. Par ailleurs, nous avons constaté que le seul stock de morue de l'Atlantique nord-ouest qui est considéré s'être rétabli, c'est-à-dire celui au sud de Terre-Neuve/ sur le banc Saint-Pierre (morue en 3Ps), est le seul stock à vivre dans une zone où il n'y a pas de grande quantité de phoques. Les éléments de preuve accumulés dans le cadre d'évaluations scientifiques de même que les renseignements fournis de façon uniforme, continue et corroborante par les pêcheurs de l'ensemble du Canada atlantique sont tels que le CCRH est convaincu au-delà de tout doute raisonnable que la conservation des stocks de poissons de fond, surtout ceux de la morue, continuera d'être mise en péril si les troupeaux de phoques restent à leurs niveaux actuels.

Comme les troupeaux de phoques ont maintenant atteint leur capacité limite ou s'en approchent<sup>4</sup>, et compte tenu des données actuelles et historiques, des troupeaux de phoques peuvent être durables à un

niveau de population inférieur. **Lorsque l'on gère le poisson de fond avec prudence, il faut prendre immédiatement des mesures pour améliorer les possibilités de conservation et de rétablissement des stocks de morue et d'autres poissons de fond sans attendre d'avoir des preuves scientifiques absolues des conséquences de la prédation par le phoque. En guise de préparation aux plans de gestion prudente de la chasse du phoque, nous recommandons fortement que les troupeaux de phoques soient diminués jusqu'à la moitié de leurs niveaux de population actuels. Il faut examiner très attentivement les diminutions pour suivre leurs incidences de près et pour gérer les stocks en fonction de la situation.**

Par conséquent, le CCRH formule les séries de recommandations suivantes en ce qui a trait aux : 1) aspects généraux de la diminution des troupeaux de phoques dans l'Atlantique nord-ouest et 2) mesures précises visant à protéger les stocks de poissons dans des divisions particulières de la zone.

### A. Recommandation principale

- I. **Réduire les troupeaux de phoques jusqu'à la moitié de leurs niveaux de population actuels à des endroits précis, et se servir de ces diminutions pour mener une étude scientifique et gérer les stocks suivant la situation.**

### B. Recommandations générales

- II. **Engager de nouvelles ressources en vue de la coordination des plans de gestion de la chasse du phoque ainsi que du suivi, du contrôle et de la mise en application de façon rigoureuse des règlements régissant la chasse du phoque, notamment l'utilisation des carcasses, l'abattage sans cruauté et la minimisation d'incidents où des phoques sont touchés, mais perdus.**
- III. **Mettre sur pied un Groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique nord-ouest et une équipe de coordination chargée des travaux suivants : 1) organiser et élaborer des stratégies en vue de la diminution immédiate du nombre de phoques; 2) promouvoir les techniques d'abattage sans cruauté et 3) entreprendre d'autres activités suivant les besoins.**

### C. Recommandations particulières

- IV. **Mener une chasse expérimentale du phoque gris sur l'île de Sable dans le but de**

**recueillir des données scientifiques et de donner de l'expansion à l'industrie de la chasse du phoque. Cette chasse expérimentale ne devrait pas dépasser la valeur de remplacement annuelle qui est actuellement évaluée à 20 000 phoques dans l'île de Sable.**

- V. Définir un nombre restreint de zones d'exclusion expérimentale du phoque pour chacune des pêches en 2J3KL (morue du Nord), en 4TVn (morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent) et en 4RS3Pn (morue dans le nord du Golfe), afin d'empêcher l'expansion du phoque dans les divisions de pêche, une baie en particulier ou une zone. La présente mesure vise à protéger les concentrations de géniteurs et de morues juvéniles et à empêcher le phoque de consommer en grande quantité des concentrations côtières localisées de morues qui font l'objet de pêches restreintes.**

<sup>1</sup> Stenson, G., Healy, B., Shelton, P.A., Sjare, B. 1999. « Recent Trends in the Population of Northwest Atlantic Harp Seals, *Phoca groenlandica* ». (Tendances récentes au niveau de la population de phoques du Groenland dans l'Atlantique nord-ouest). Document de travail du MPO; Lesage, V., et Hammill, M. 1998. « The status of the grey seal (*halichoerus grypus*) in the Northwest Atlantic » (La situation du phoque gris dans l'Atlantique nord-ouest). Rapport du MPO au CSEMDC.

<sup>2</sup> MPO, 1999, Morue dans le nord du golfe du Saint-Laurent, rapport sur l'état des stocks du Secteur des sciences du MPO, A4-01(1999).

<sup>3</sup> MPO, 1999, Morue sur la plate-forme néo-écossaise, Rapport sur l'état des stocks du Secteur des sciences du MPO.

<sup>4</sup> Stenson et al, et Lesage et Hammill, op. cit.; un stock à sa capacité limite, c'est-à-dire à un taux de croissance nulle, risque davantage de s'effondrer à cause du partage de l'habitat et des épidémies.



# CHAPITRE 3 : L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

## TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR

Tout au long de 1998, les températures de l'air le long des côtes du Labrador et de Terre-Neuve ont été supérieures à la normale, donnant lieu à des anomalies annuelles positives allant de 0,4 ° à 1,0 °C. L'indice d'oscillation nord-atlantique (ONA) était près de la normale. Aux masses d'air chaud de 1998 a succédé une diminution des vents du nord-ouest au cours de l'hiver, entraînant une apparition tardive et un départ hâtif des glaces sur les plateaux au sud du Labrador et de Terre-Neuve, ce qui a écourté la durée de couverture par rapport à la moyenne. Pour une troisième année consécutive, les températures de l'eau entre le Labrador et les Grands Bancs se sont généralement maintenues près ou au-dessus des valeurs normales. Au large de St. John's, la température de l'eau à la Station 27 était également près de la normale.

En 1998, le réchauffement s'est traduit par une élévation au-dessus de la normale de la température de l'eau près du fond, au printemps sur les Grands Bancs puis à l'automne, sur la portion nord du plateau de Terre-Neuve. Au sud de Terre-Neuve, les températures de l'eau sur une bonne portion du banc de St-Pierre ont augmenté de façon considérable, atteignant des valeurs près de la normale en 1998. Il en est résulté un rétrécissement spectaculaire de la superficie des eaux de fond dont les températures étaient inférieures à 0 °C.

## GOLFE DU SAINT-LAURENT

La température de l'air dans le golfe du Saint-Laurent a été supérieure à la normale tout au long de 1998, particulièrement en hiver et au printemps. Sur 8 stations réparties dans le nord-ouest de l'Atlantique, c'est aux îles de la Madeleine qu'a été décelée l'anomalie annuelle la plus élevée dans le Golfe, soit 1,5 °C. Aussi, la couverture de glace en 1998 a été moindre et est restée moins longtemps que d'habitude.

Malgré ces conditions hivernales plus douces que la normale, et contre toute attente, les températures minimales dans la couche froide intermédiaire (CFI) se sont abaissées de 0,3 °C en 1998 par rapport à 1997. Jusqu'ici, aucune explication valable de ce phénomène n'a pu être fournie. Non seulement la température minimales de la CFI a-t-elle fléchi, mais l'épaisseur et le volume de cette couche se sont accrus au cours de la même période. Partout dans le Golfe, la température

dans la couche de 100 à 200 m est demeurée stable par rapport à 1997 et près de la moyenne à long terme.

Par ailleurs, on a noté un léger réchauffement de la couche de 200 à 300 m (0,2 à 0,3 °C) dans le secteur nord-ouest du Golfe et de l'estuaire. En même temps, une avancée d'eau plus froide s'est propagée le long du chenal Laurentien, atteignant le détroit de Cabot et y abaissant les températures de 0,7 °C. Les concentrations d'oxygène dissout étaient normales dans le détroit de Cabot, alors que, dans le détroit de Honguedo, elles étaient de 2 % inférieures aux taux normaux de saturation. Un indice de stratification de la couche supérieure (0 - 30 m et 0 - 50 m) donne en gros des valeurs semblables pour les relevés du poisson de fond de 1997 et de 1998.

Des différences se sont toutefois manifestées. Dans l'estuaire comme dans le secteur nord-ouest du Golf et le détroit de Cabot, les eaux ont été plus stratifiées en 1998 qu'en 1997. Par contre, sur les bas-fonds des îles de la Madeleine et dans le secteur nord-est du Golfe, la surface était moins stratifiée en 1998 qu'en 1997.

En résumé, les températures de l'air presque partout dans la région nord-ouest de l'Atlantique ont été supérieures à la normale, prolongeant ainsi le réchauffement amorcé depuis deux ans. En effet, pour toute la région englobant la côte du Labrador, Terre-Neuve, le golfe du Saint-Laurent et la côte est américaine jusqu'à la Middle Atlantic Bight, 1998 figure dans une plage de 5 à 15 % des années les plus chaudes jamais enregistrées.

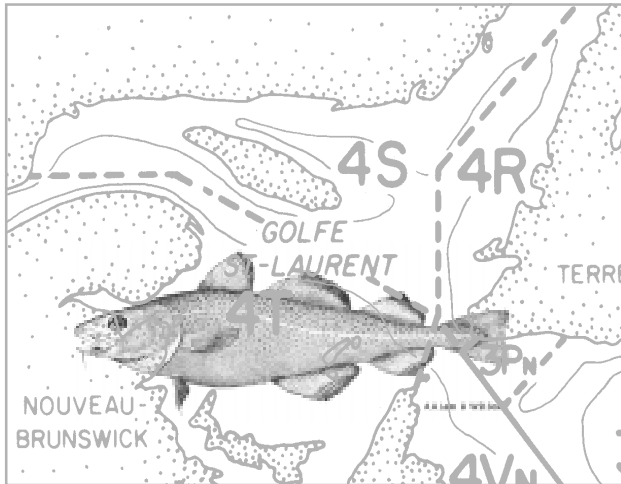
En raison des températures hivernales au-dessus des normales, la couverture de glace a été plus faible que d'habitude tant au large de Terre-Neuve et du Labrador que dans le golfe du Saint-Laurent. Le nombre d'icebergs a été supérieur à la moyenne à long terme, mais inférieur au nombre record enregistré au début des années 1990.





## CHAPITRE 4 : LES STOCKS DE POISSON DE FOND DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

# 1. MORUE 4RS3PN



## HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

Le Conseil a recommandé en août 1993, à titre de mesure de prudence envers la conservation, que le TAC de ce stock soit réduit de 31 000t à 18 000t, soit le niveau  $F_{0.1}$  révisé pour 1993. À l'automne de 1993 et en 1994, le Conseil recommandait l'absence de pêche dirigée du stock de morue de 3Pn et 4Rs en 1994 et le maintien au plus faible niveau possible des prises accidentelles. Le Conseil a aussi recommandé pour 1995 l'absence de pêche récréative ou alimentaire et la mise en œuvre d'un programme élargi de pêche sentinelle. En novembre 1995, il faisait part à nouveau de la nécessité de maintenir le moratoire sur

la pêche commerciale et d'élargir la pêche sentinelle pour ce stock.

En octobre 1996, le CCRH recommandait la réouverture d'une pêche commerciale limitée en 1997 pour laquelle un TAC de 6 000t serait imposé. Il recommandait aussi que la pêche fasse l'objet d'une surveillance et d'un contrôle étroits.

En 1998, le Conseil recommandait qu'un TAC de 5 000t soit accordé afin de permettre la poursuite d'une pêche commerciale limitée, mais que cette dernière soit réduite pendant les périodes où le frai est à son maximum et qu'elle ne soit pas axée sur la classe d'âge de 1993. Le Conseil a aussi recommandé que la pêche d'hiver sur le banc Burgeo soit restreinte afin de protéger les composantes du stock de 3Pn4RS.

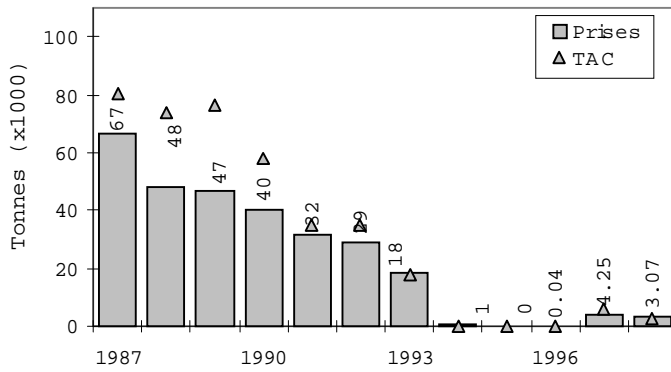
## CONSULTATIONS DE 1999:

D'après les pêcheurs, les taux de capture augmentent dans le cadre de la pêche de contrôle. Au niveau de la pêche à la ligne et hameçon, les signes de recrutement sont bons. Les pêcheurs de Terre-Neuve ont proposé d'augmenter en permanence le maillage des filets maillants (de 5,5 po à 6 po) en 1999, afin de protéger la classe d'âge de 1993. Puis, les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord ont fait savoir dans un document qu'ils ont présenté qu'un tel changement de maillage nuirait à leurs taux de capture. Certains pêcheurs ont déclaré qu'il faudrait restreindre l'utilisation de filets maillants à cause du risque de rejets sélectifs. On a signalé que la

### RECOMMANDATION N°1:

Le CCRH recommande que :

- 1.1 le TAC de 1999 soit fixé à 7 500t, en vue de permettre une pêche commerciale restreinte en 4RS3Pn;
- 1.2 l'on réutilise en 1999 les mêmes mesures de conservation qui ont été utilisées dans le cadre du PPAC en 1998;
- 1.3 le maillage des filets maillants soit augmenté à 6 po;
- 1.4 la pêche ne soit pas concentrée sur la classe d'âge de 1993;
- 1.5 la pêche soit minimisée pendant les périodes de frai intense et à l'endroit des concentrations de géniteurs;
- 1.6 l'on continue d'exercer des contrôles rigoureux de la pêche de la crevette et de la pêche du flétan, afin d'éviter les prises accessoires de morues juvéniles;
- 1.7 la pêche d'hiver sur le banc Burgeo soit fermée du 15 novembre au 15 avril, afin de protéger le stock en 4RS3Pn; et
- 1.8 le programme d'étiquetage se poursuive.



\*Prises de 1998: au 2 dec. 98

répartition du stock s'agrandissait. L'augmentation des taux de capture dans la plupart des régions de la partie nord du Golfe semble étayer cette affirmation. Le syndicat a mené un sondage téléphonique. D'après les résultats, les pêcheurs considèrent que le stock est, de façon générale, en meilleure condition que l'était, à leur avis, la ressource en 1992-1993. De plus, les pêcheurs étaient d'avis que la ressource s'était améliorée en 1998 comparativement à 1997. Les pêcheurs ont signalé que, dans leur ensemble, les poissons sont moins nombreux qu'au début des années 1980. Les pêcheurs se sont dit préoccupés au sujet de la période de fermeture de la pêche d'hiver dans les environs du banc Burgeo. Ils se demandent si cette mesure suffit à protéger le stock de morue en 4RS3Pn. On a félicité le CCRH d'avoir reconnu la prédation de la morue par les phoques. Les pêcheurs sont unanimes : un TAC de 10 000t serait tout à fait responsable et assurerait le rétablissement continu du stock.

## ANALYSE :

Le rapport de 1999 sur l'état des stocks indique que :

- La biomasse d'individus adultes la plus faible, 17 000t, a été observée en 1994. Elle s'est accrue lentement par la suite et a atteint 55 000t en 1998. C'est là une amélioration, mais le niveau de la biomasse d'individus adultes est encore nettement inférieur au niveau maximum de 348 000t observé en 1983.
- On estime que les classes d'âge de 1993 et de 1995 sont composées d'environ 129 millions d'individus âgés de 3 ans. Cette valeur s'approche de la moyenne historique. Ces deux classes d'âge sont les plus fortes qui ont été observées dans les huit dernières années. La majorité des individus de la classe d'âge de

1993 se reproduiront pour la première fois en 1999, et la classe de 1995 semble aussi forte, mais seule une faible proportion de ces individus atteindront la maturité en 1999, à l'âge de 4 ans.

- En 1998, la pêche dirigée a donné des débarquements de 3 000t, avec un taux de mortalité par pêche de 0,11. Un prélèvement supérieur à 10 000t en 1999 réduirait probablement la biomasse d'individus matures.
- La mortalité attribuable à des facteurs autres que les débarquements enregistrés était élevée à la fin des années 80 et a également joué un rôle dans l'effondrement du stock. Il est très probable que, dans les années 90, cette mortalité est demeurée à des niveaux au moins deux fois plus élevés que ceux prévus dans les évaluations d'avant 1998
- L'évaluation se fonde sur plusieurs indices.

Le CCRH fait les constatations suivantes au sujet du stock :

La mortalité est élevée chez les groupes d'âge plus avancés. Cette situation pourrait être causée par la prédation par les phoques. On estime actuellement que les phoques consomment chaque année 80 millions de morues d'au moins trois ans faisant partie de ce stock. Une grande part de la population passe l'hiver en 3Ps. Il faut fermer la pêche dans les environs du banc Burgeo pendant cette période. Les scientifiques, les pêcheurs et l'industrie s'entendent presque tous à dire que ce stock se situe toujours à de faibles niveaux comparativement à ses niveaux historiques et à son potentiel. Par conséquent, on veut permettre à ce stock d'afficher une croissance modeste, mais soutenue aux niveaux de l'abondance, de la répartition et de la structure par âge, tout en favorisant une pêche restreinte.

Les évaluations s'inscrivant dans le cadre du RES sont fondées sur un modèle nouvellement formulé qui renferme des indices multiples. Le modèle renferme des indices pour la pêche hauturière et la pêche côtière ainsi que pour la répercussion des phoques sur la mortalité de la morue. D'après le modèle, un TAC de 6 000t permettrait de pratiquer une pêche conservatrice dans le cadre de laquelle il serait probable à 80 p. 100 que les données du RES ne diminueraient pas. Toutefois, il s'agit d'une mesure incertaine. Plus particulièrement, d'après les opinions formulées par les

représentants de l'industrie et les pêcheurs des deux côtés du Golfe, le stock se rétablit plus rapidement que ce que laisse entendre le RES et il est en meilleure condition que le laissent entrevoir les données consignées dans le RES.

Dans leur ensemble, les représentants de l'industrie et les pêcheurs considèrent qu'un TAC de 10 000t serait justifié et durable. Les taux de capture étayent leurs opinions, car ces taux ont été élevés, et d'autres interprétations des relevés de NR et des expériences de marquage ont laissé sous-entendre que les niveaux de la biomasse étaient quelque peu plus élevés que ce que laisse entendre le RES. Néanmoins, les principaux indicateurs du rétablissement du stock restent faibles. Plus particulièrement, le recrutement et les données du RES restent faibles lorsqu'on les compare aux moyennes traditionnelles et à la répartition historique. Bien que le stock se soit quelque peu rétabli, il n'a pas pleinement repris l'aire de répartition qu'il occupait traditionnellement.

## **PÊCHE DE SENTINELLE :**

En 1998, on a eu recours à six relevés de contrôle pour évaluer la situation.

Les quatre indices des pêches à engins fixes affichent des courbes interannuelles semblables, et ce, tant pour la pêche au filet maillant que pour la pêche à la ligne et hameçon. En 1998, les taux de capture reliés à ces engins se sont améliorés dans presque tous les secteurs.

C'est en 1994 qu'a commencé le programme de pêche de contrôle à engins mobiles dans la partie nord du Golfe. Toutefois, ce n'est qu'en 1995 qu'on a examiné l'ensemble des fonds de pêche hauturière du stock. Les relevés ont lieu deux fois par année (en juillet et en octobre). On utilise neuf chalutiers. Ils effectuent des échantillonnages aléatoires stratifiés tels que celui qui a été effectué par le navire *Needler*. Les engins utilisés par les neuf chalutiers ont été normalisés en 1997 lorsque l'on a commencé à utiliser un câble de retenue grâce auquel l'ouverture du chalut reste constante pendant toute la durée des opérations de pêche.

L'indice d'abondance en juillet a doublé de 1995 à 1997. Toutefois, en termes absolus, il reste faible. Dans le cadre des relevés de juillet, l'estimation de l'abondance de population a diminué légèrement de 1997 à 1998. Toutefois, les résultats des séries chronologiques montrent que la classe d'âge de 1995 (trois ans) est plus importante. L'indice en octobre a augmenté de 1995 à 1996, mais il a diminué en 1997. Dans le cadre des séries chronologiques, l'indice du relevé de contrôle d'octobre 1998 est le plus élevé de

tous. Il dépasse légèrement les résultats des relevés de 1996 et de 1997. La majeure partie de la biomasse se trouve en 4R. La répartition de la morue ne varie pas considérablement de juillet à octobre.

Au cours des cinq derniers relevés, la classe d'âge de 1993 a été celle qui a été capturée le plus fréquemment. Elle avait deux ans en 1995 et quatre ans en 1997. Toutefois, la classe d'âge de 1995 (trois ans) a été la plus abondante au cours des deux relevés de contrôle à engins mobiles effectués en 1998.

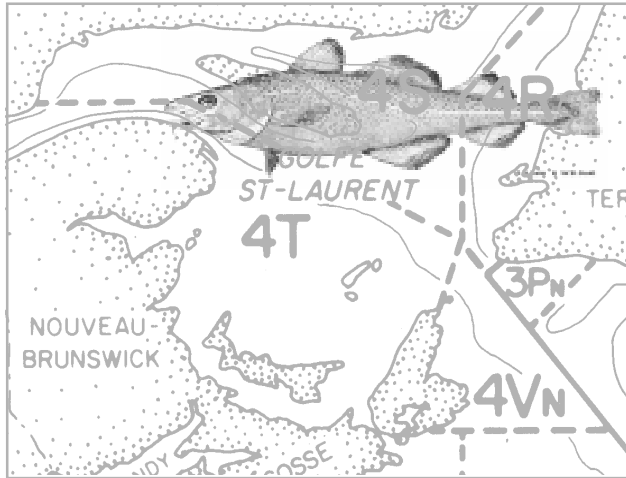
## **VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DES STOCKS:**

**Indicateur global du stock:** l'état du stock s'améliore, et sa répartition géographique s'étend dans les zones côtières

### *Comparativement à la moyenne*

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Biomasse globale :</b>            | inférieure à la moyenne   |
| <b>Biomasse des géniteurs :</b>      | inférieure à la moyenne, mais en croissance   |
| <b>Recrutement :</b>                 | près de la moyenne pour les classes d'âge de 1993 et de 1995; faible pour la classe d'âge de 1994       |
| <b>Croissance et condition :</b>     | amélioration de la croissance; condition stable   |
| <b>Structure par âge :</b>           |   |
| <b>Niveau d'exploitation récent:</b> | la pêche a été fermée de 1994 à 1996; les captures ont été de 4 400t en 1997 et de 3 029 tonnes en 1998 |

## 2. MORUE 4TVN



captures de 4 000t et que cette valeur pourrait être utilisée comme limite pour une pêche sentinelle élargie. En 1996, le MPO a estimé la biomasse (âge 5+) 110 000t environ, valeur à la hausse, mais encore inférieure à celle observée au milieu des années 1980 où elle était estimée au double. Le Conseil a recommandé pour 1997 une réouverture limitée de la pêche commerciale et un TAC de 6 000t. Le MPO a décidé de ne pas donner suite à la recommandation du CCRH. La pêche sentinelle a cependant été élargie et l'on a procédé à des projets expérimentaux.

En mars 1998, le CCRH recommandait l'absence de pêche commerciale dirigée de ce stock et une récolte totale de 3 000t pour la pêche repère, la pêche sentinelle et les captures accidentelles.

### HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En 1993, suite à la chute brusque de tous les indicateurs de ce stock de morue et aux perspectives de recrutement médiocres, le Conseil a recommandé d'interrompre cette pêche au moins jusqu'en juin 1994. La pêche a ensuite été fermée par le MPO. Par prudence, le Conseil recommandait en novembre 1994 d'interdire toute pêche dirigée de ce stock en 1995. En 1995, les perspectives d'un rétablissement demeuraient faibles et le Conseil a recommandé pour 1996, le maintien de l'interdiction de la pêche commerciale. Il a cependant estimé que le stock pouvait supporter des

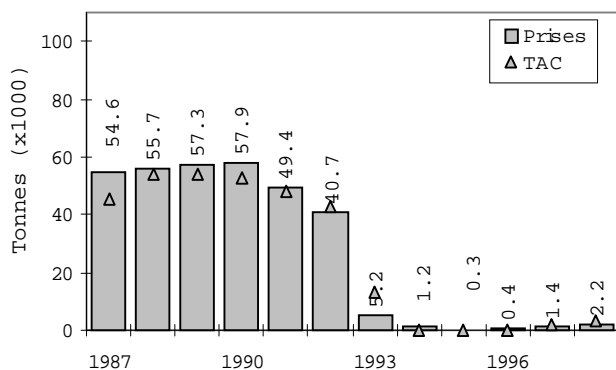
### CONSULTATIONS DE 1999 :

Une coalition de la Gaspésie connue sous le nom de « MORUE » a présenté un document. La coalition est informée de pêcheurs à engins fixes et mobiles ainsi que de représentants d'établissements d'enseignement et de groupes sociaux. La coalition explique dans le document la piètre situation dans laquelle se trouve actuellement l'industrie de la pêche au Québec depuis les fermetures de la pêche. On y met en doute les résultats de l'évaluation scientifique. On y souligne des incongruités et des écarts apparents entre les données scientifiques et les observations des pêcheurs. Les

### RECOMMANDATION N°2:

Le CCRH recommande que :

- 2.1 la pêche commerciale du stock soit réouverte;
- 2.2 le TAC soit fixé à 6 000t;
- 2.3 les scientifiques et les membres de l'industrie de la pêche collaborent en vue de mettre sur pied une série chronologique normalisée des taux de capture dans le but de constituer une base de données fiable;
- 2.4 l'on prenne des mesures pour protéger les classes d'âge de 1995 et de 1996;
- 2.5 la pêche des concentrations de géniteurs soit minime;
- 2.6 la pêche soit assujettie à un contrôle à quai plein et entier;
- 2.7 toute pêche du stock de morues de 4T-4Vn pendant qu'il hiverne en 4Vn ne devrait être pratiquée que dans la mesure où l'on est très certain que la capture du stock résidant en 4Vn est minime. On demande au ministère des Pêches et des Océans de faire des recherches sur les moyens à prendre pour atteindre cet objectif; et
- 2.8 l'on poursuive la pêche de contrôle dans le cadre de laquelle on établira un protocole de contrôle du recrutement dans les zones côtières.



\*Prises de 1998: au 2 dec .98

membres du groupe considèrent que les scientifiques et l'industrie doivent établir un nouveau genre de collaboration. Les membres de la coalition jugent que la pêche doit être réouverte en 1999. Ils considèrent qu'il serait réaliste de fixer le TAC à environ 10 p. 100 de la biomasse évaluée (c.-à-d. 9 000t). Ce TAC n'empêcherait pas le stock de se rétablir. La pêche devrait être contrôlée et suivie de près. On a mentionné pendant les consultations que la répartition géographique actuelle n'est pas un indice de l'abondance du stock, car la répartition peut être attribuable à des cycles normaux ou à des conditions environnementales. Les membres de la coalition se sont dit préoccupés par les mesures de conservation trop nombreuses qui empêchent le déroulement « normal » de la pêche.

Les pêcheurs à engins mobiles des Îles-de-la-Madeleine étaient du même avis quant à l'état des stocks et au TAC recommandé. Ils ont ajouté que les nombreux genres de pêche (c.-à-d. de contrôle, indicatrices, récréatives) étaient une source de confusion. Selon eux, il serait préférable de les regrouper en une seule pêche commerciale véritable (on jugeait qu'il valait mieux avoir une pêche ouverte contrôlée qu'une pêche fermée non contrôlée). La flottille à engins mobiles a changé. Sa taille a été réduite considérablement, et elle utilise des engins plus sélectifs : elle est maintenant davantage axée sur la conservation et elle n'est certainement pas aussi destructrice que par le passé. On recommande également que le CCRH ait une perspective générale uniforme d'un secteur à un autre et qu'il ne devrait pas se mêler des conflits reliés aux engins. Les pêcheurs du Québec se sont dit très préoccupés par le respect de leur part historique.

L'Association des pêcheurs de poissons de fond acadiens ont présenté des calculs établis à partir de données scientifiques. Les membres de l'Association prétendent que la biomasse est beaucoup plus élevée

que les chiffres donnés dans le RES, et qu'un TAC de 9 000t permettrait toujours aux stocks de s'accroître de façon importante. L'Association propose de mettre en place une pêche commerciale bien contrôlée et suivie de près et d'établir un quota provisoire de 6 000t. Suivant les résultats d'un examen à mi-saison fondé sur les taux de capture, il pourrait y avoir un autre TAC de 3 000t. On propose que le stock pourrait être composé de deux éléments : une partie du stock se déplace au sud-ouest le long du littoral de l'Île-du-Prince-Édouard et l'autre se déplace à l'ouest, mais suit un itinéraire plus au nord : la première partie du stock se serait rétablie tandis que la deuxième serait toujours en mauvais état.

D'après les pêcheurs du Cap-Breton, le stock est suffisamment solide pour soutenir une pêche commerciale de 6 000t. À l'instar de pêcheurs d'autres zones, ils ont signalé de grandes quantités de morues qui nuisent à la pêche normale d'autres stocks. On signale que l'on trouve dans les casiers d'homards des prises accessoires de morues inhabituellement élevées.

On considère généralement que la pêche indicatrice telle qu'elle s'est déroulée en 1998, n'est plus acceptable. On considère qu'il s'agit d'une pêche commerciale déguisée, car les responsables n'ont pas pu fournir les données attendues.

Les pêcheurs à engins fixes ont exprimé diverses opinions quant à l'état des stocks. Il n'y a pas de morue le long du littoral de la Gaspésie et les fonds de pêche traditionnels à l'est de la Gaspésie sont toujours sans morue. Les pêcheurs à engins fixes considèrent que le stock de morues est toujours en piètre état, et qu'il faut agir très prudemment en ayant recours à d'autres méthodes plus axées sur l'écologie (c.-à-d. utiliser uniquement des engins fixes). Les limites de capture devraient être restreintes à 3 000t et ne devraient pas dépasser les 5 000t.

Les pêcheurs dans leur ensemble considèrent que la pêche de contrôle fournit des renseignements utiles, et qu'il faut maintenir les séries chronologiques.

## ANALYSE :

Dans son rapport de 1999 sur l'état des stocks, le MPO indique que :

- La fermeture de la pêche de la morue dans le sud du Golfe du Saint-Laurent, en 1993, a mis fin au déclin rapide de l'abondance et de la biomasse du stock. Depuis la fermeture, en 1993, le stock est resté bas.



- Le recrutement du début des années 1990 a été bien inférieur à la moyenne historique. Toutefois, selon certains signes, il s'améliore actuellement. La classe d'âge de 1996 se situe à peu près dans la moyenne.
- Les estimations de mortalité totale réalisées d'après les relevés de recherche et les relevés sentinelles révèlent que le taux de mortalité naturelle dans ce stock reste supérieur à la valeur historique estimée de 0,2. On estime qu'il est de l'ordre de 0,4 à 0,5.
- Les projections concernant le stock permettent d'escompter une amélioration de 5 à 6 % dans la biomasse du stock reproducteur en 1999 s'il n'y a pas de pêche.
- La biomasse du stock reproducteur pourrait augmenter de 10 % en 2001 si la classe d'âge de 1996 continue de se situer alentour de la moyenne et si les prises de 1999 et de 2000 se situent au niveau de 1998.

Le CCRH constate que les résultats de l'évaluation scientifique de 1999 montrent des signes plus encourageants que ceux de 1998. Il se peut que la biomasse du stock augmente. Il y a plus de poissons dans les classes d'âge de 1995 et surtout de 1996. Ces classes d'âge sont presque égales au recrutement moyen annuel et à long terme. Les membres du Conseil croient profondément que ces classes devraient être protégées, car elles aideront à rétablir les stocks. Le CCRH reste très inquiet devant la très faible abondance de la classe d'âge de 1994. Cette situation pourrait avoir de lourdes répercussions en 1999. Le CCRH tente de concilier les opinions des scientifiques selon lesquels, comme par les années précédentes, il y a eu une augmentation marginale de la biomasse des géniteurs en 1998, d'une part, et la situation perçue par les membres de l'industrie de la pêche qui, bien qu'ils ne fournissent aucune donnée quantitative, sont somme toute convaincus qu'il existe des éléments de preuve selon lesquels la morue serait plus abondante, d'autre part. On reconnaît que les stocks ne se sont pas encore rétablis. Toutefois, on reconnaît également qu'il est possible d'augmenter le niveau des captures. D'après les renseignements consignés dans le RES, des captures de 6 000t maintiendraient le stock à son niveau actuel. Certains membres de l'industrie de la pêche considèrent qu'une capture allant jusqu'à 9 000t ne nuirait pas à l'augmentation de la biomasse des géniteurs. Par ailleurs, le CCRH est d'avis que la biomasse reste faible et qu'il en est de même de son taux de croissance, et ce, compte tenu de la faible productivité actuelle du stock. Le CCRH reconnaît

qu'on pourrait augmenter le niveau de capture, mais juge qu'il faut toujours agir prudemment et qu'il faut continuer à être prudent. Les membres du Conseil sont d'avis qu'un TAC de 6 000t serait acceptable, car il constitue le niveau maximal acceptable d'après les données de l'évaluation scientifique et il permet le déroulement ordonné d'une pêche commerciale restreinte. Le CCRH est conscient de l'appauvrissement actuel du stock et des possibilités de diminution. Il juge qu'il n'y a pas lieu dans un avenir rapproché de modifier considérablement le TAC.

De façon générale, le CCRH se préoccupe de la pêche sur des concentrations formées de plus d'un stock, et ce, surtout lorsque l'un des stocks est relativement appauvri. Tel est tout particulièrement le cas de la pêche hivernale en 4Vn, car les pêcheurs pourraient alors capturer une grande quantité de poissons faisant partie du stock présent dans la zone et qui est actuellement dans un état d'appauvrissement.

## **PÊCHE DE SENTINELLE :**

La pêche de contrôle a été mise en place en 1994. Elle s'est déroulée en 1998 suivant le même protocole que celui qui avait été adopté en 1997, c'est-à-dire qu'on a eu recours à des palangres, à des chaluts et à des sennes (engins mobiles avec et sans doublure dans le cul-de-chalut en vue d'obtenir des indices de recrutement). En 1998, on a capturé un total de 630 tonnes comparativement à 539 tonnes en 1997. Dans l'ensemble, il y a peu de changements par rapport aux années précédentes. Les taux de capture des palangres normalisées ont diminué en 1998. Leur valeur moyenne s'approchait de celle de 1995. Les taux de capture des engins mobiles sans doublure (senne et chalut) ont augmenté légèrement. On considère que cette augmentation provient de la croissance de poissons plus vieux qui, si l'on tient compte du poids au lieu du nombre de poissons, donne des taux de capture plus élevés. D'après les résultats de la pêche de contrôle, la répartition géographique est semblable à celle des années antérieures et aux données du relevé scientifique : la morue est rare dans la région de la Gaspésie et elle est beaucoup moins abondante du côté ouest du Golfe que du côté est, surtout entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Cap-Breton. Les répartitions selon la taille permettent de constater que les classes d'âge de 1993 et de 1994 sont faibles alors que celles de 1995 et 1996 semblent être plus abondantes. Ces résultats correspondent à ceux du relevé scientifique.

À la suite de recommandations faites par le CCRH, on a mis sur pied en 1998 un programme de pêches indicatrices. On voulait par ce programme simuler des pêches commerciales en accordant un quota minime et en assurant une supervision rigoureuse. On voulait obtenir des renseignements supplémentaires sur l'abondance des stocks, la répartition géographique de même que la répartition et l'abondance des juvéniles. Cette pêche a permis de capturer environ 1 221 tonnes. Bien que les renseignements obtenus dans le cadre de cette pêche puissent servir de compléments utiles, leur valeur informative est remise en question lorsqu'on la compare à celle d'autres programmes : cette situation peut être attribuable au démarrage tardif du programme, mais aussi à d'autres facteurs. Par exemple, la plupart des activités se sont déroulées à des endroits où la densité est forte, ce qui n'a pas permis d'acquérir des connaissances nouvelles. Les scientifiques, les gestionnaires et les pêcheurs continuent de douter de l'intérêt de ce programme par rapport à d'autres programmes.

### VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK :

**Indicateur global :** le stock est très faible, mais stable

*Comparativement à la moyenne*

**Biomasse globale:** de 1998 à 1999, le nombre total de poissons a augmenté de 14 p. 100, mais il reste inférieur à la moyenne à long terme

**Biomasse des géniteurs:** faible et stable, mais extrêmement sensible à une augmentation de la mortalité naturelle; la croissance, et non le recrutement, assure la stabilité

**Recrutement:** inférieur à la moyenne

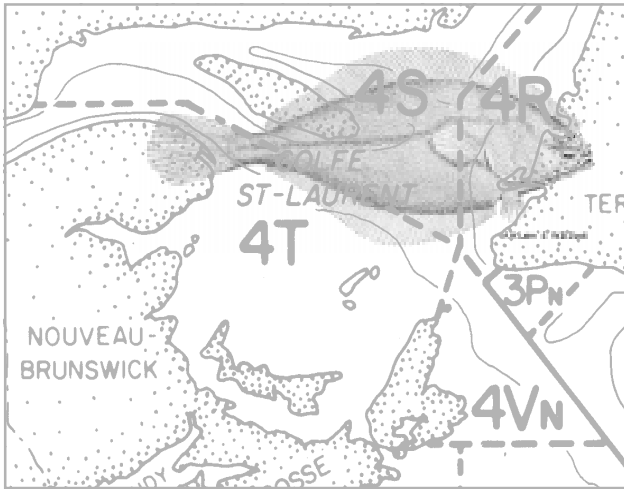
**Croissance et condition:** les niveaux très faibles du poids selon l'âge augmentent, et l'état de santé du poisson reste stable par rapport à ce qu'il était en 1996

**Structure par âge:** touchée par le faible recrutement

**Répartition:** inférieure à la moyenne

**Niveau d'exploitation:** aucune pêche commerciale sélective depuis 1993

### 3. PLIE CANADIENNE 4T



#### HISTORIQUE DES

#### RECOMMANDATIONS DU CCRH :

Le Conseil a recommandé un TAC de 5 000t pour 1994 et 1995 et l'application de mesures de protection des petits poissons. Pour 1996, il a recommandé que le TAC soit réduit à 2 000t étant donné des indices d'une baisse au plus faible niveau jamais noté de la biomasse. Il a aussi recommandé de maintenir les efforts visant à régir la capture et le rejet des petits poissons. Pour 1997, le Conseil a recommandé de porter le TAC à 2 500t se fondant sur les observations faites par les pêcheurs de taux de capture accrus à l'est de l'Î.-P.-É en dépit de l'utilisation d'un plus grand maillage et en tenant compte du fait que le relevé d'automne de 1996 avait donné des résultats semblables à celui de 1995.

Le Conseil a répété sa demande d'une conformité stricte aux limites de taille en plus de recommander que des mesures soient prises pour limiter la réorientation de l'effort en provenance d'autres pêches.

En 1998, le Conseil recommandait que le TAC de ce stock soit ramené à 1 500t et que le régime obligatoire de déclarations radio et de contrôles à quai soit maintenu. Il a aussi recommandé que le MPO procède à des discussions avec l'industrie afin d'assurer qu'il n'y ait aucune augmentation de l'effort dans l'est de 4T par rapport à 1997, d'examiner la possibilité d'une augmentation du maillage minimum à des valeurs optimales pour tous les engins, d'adopter l'utilisation de bateaux repères, de définir des indices de PUE appropriés pour l'évaluation des stocks et de procéder à un relevé de recherche mixte MPO-industrie à l'aide d'un ou plusieurs bateaux de pêche commerciale. Le Conseil recommandait aussi que le MPO adopte des mesures garantissant une répartition raisonnable de l'effort et l'absence de concentration sur des composantes du stock.

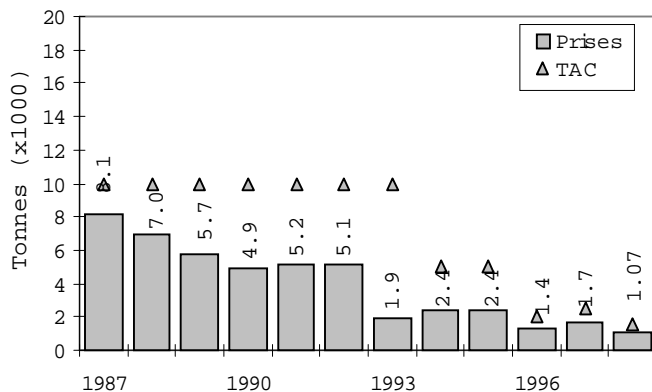
#### CONSULTATIONS DE 1999 :

La plupart des commentaires sont tirés des consultations tenues à Port Hawkesbury. Le navire de recherche *Alfred Needler*, considéré comme inadéquat pour les relevés du poisson de fond en général et du poisson plat en particulier, constitue la principale préoccupation des pêcheurs. Ils ont critiqué le manque d'expérience de l'équipage et le type de chalut de fond

#### RECOMMANDATIONS N°3 :

Le CCRH recommande que :

- 3.1 les prises totales en 1999 soient fixées à 2 000t;
- 3.2 les prises totales soient maintenues à l'avenir au niveau prudent actuel jusqu'à ce que la question de l'écart entre les vues de l'industrie et des scientifiques soit réglée;
- 3.3 des navires de pêche commerciale effectuent un relevé de recherche visant à évaluer la capacité du *Alfred Needler* de capturer du poisson plat, l'organisation d'un tel relevé devant faire l'objet de discussions entre les scientifiques et l'industrie;
- 3.4 l'on continue les recherches sur la sélectivité des engins et l'on adopte le maillage adéquat lorsque la sélectivité aura été établie afin de protéger efficacement les petits poissons;
- 3.5 la quantité de poisson requise aux fins du relevé et des recherches sur la sélectivité soit défalquée des prises totales recommandées; et
- 3.6 l'on mène des recherches scientifiques pour déterminer le mouvement migratoire de l'espèce à l'intérieur et à l'extérieur du golfe du Saint-Laurent.



\*Prises de 1998: au 2 dec.98

utilisé, qui se prête mal à la récolte du poisson plat. Ils sont d'avis qu'il est grandement nécessaire de mener un relevé par bateau de pêche commerciale en parallèle à celui du *Alfred Needler* pour vérifier la validité de l'évaluation scientifique. Une proposition a été formulée dans ce sens.

Les pêcheurs sont d'avis que le stock est en bien meilleur état qu'il ne l'est décrit dans le rapport sur l'état du stock. Ils réalisent encore des taux de capture élevés même avec un maillage des chaluts porté volontairement à plus de 155 mm (et parfois jusqu'à 170 mm); les taux ont même augmenté dans certains secteurs. Les prises ne reflètent pas l'abondance à cause de la fermeture de nombreux secteurs à la pêche aux engins mobiles résultant de prises accessoires élevées de plie grise. Les pêcheurs ont demandé une augmentation importante du TAC, allant de 500 à 2 000t.

À Moncton, les pêcheurs s'inquiètent des prises élevées de plies trop petites pour être commercialisées et ils ont mis en question la taille légale minimum en vigueur. Comme la capture de petits poissons demeure un problème, ils ont demandé que l'on mène d'autres travaux sur la sélectivité des engins.

## ANALYSE :

Il est établi dans la mise à jour du Rapport sur l'état du stock en 1999 que :

- l'abondance du stock et le recrutement demeurent médiocres;
- les classes d'âge sont encore peu abondantes;
- le stock étant rassemblé dans l'est de 4T, il est vulnérable à la surexploitation;

- des prises nettement inférieures à 2 000t bénéficieraient à la conservation.

Le CCRH n'est pas en mesure de réconcilier les opinions contradictoires de l'évaluation scientifique, qui peint une situation du stock très sombre, et du secteur de la pêche, qui est d'avis que le stock est en bon état. Mais les signes négatifs dégagés de l'évaluation scientifique ne peuvent être ignorés. Le CCRH est toutefois d'avis que l'information fournie par l'industrie permet une certaine augmentation du taux d'exploitation. La question de l'écart entre les vues des scientifiques et de l'industrie doit être étudiée afin d'établir un état du stock généralement accepté. Si ce problème n'est pas réglé, il est peu probable que le CCRH sera en mesure de recommander d'autres changements dans un avenir rapproché.

Le problème des prises de petites plies continue à préoccuper le CCRH.

**VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK**

**Indicateur général:** l'abondance demeure faible et le recrutement médiocre; l'abondance a cessé de diminuer en 1998 et peut être à la hausse selon l'ind.

***Par rapport à la moyenne***

**Biomasse globale:** toujours nettement inférieure à la moyenne à long terme; elle s'est légèrement améliorée en 1998 après 20 ans de déclin constant depuis les niveaux élevés de la fin des années 70 (l'abondance est toutefois la deuxième plus faible de la série temporelle des relevés au chalut); l'industrie manifeste des opinions contradictoires

**Biomasse de reproducteurs:** ne peut être quantifiée

**Recrutement:** toujours nettement inférieur à la moyenne comme l'indique le nombre de poissons de taille inférieure à la taille commerciale dans le relevé scientifique

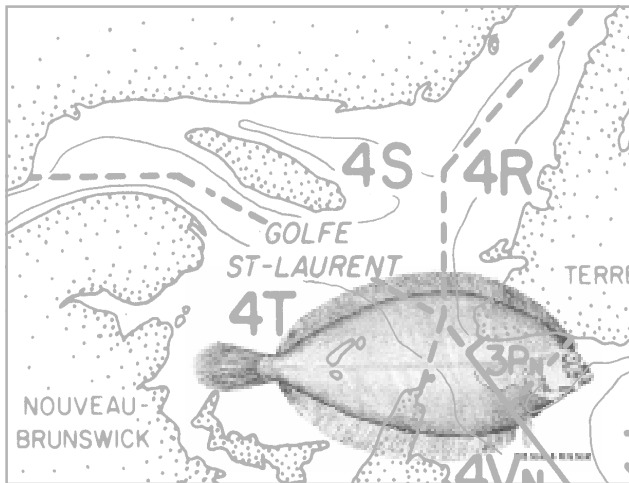
**Croissance et condition:** aucune indication; le rejet à la mer de petits poissons continue à préoccuper

**Structure des âges:** aucune indication

**Distribution:** l'abondance demeure stable dans la partie est du golfe du Saint-Laurent, mais elle continue à périliter dans la partie ouest

**Niveau d'exploitation récent:** 1 100t du TAC de 1 500t ont été récoltées en 1998; les prises accessoires d'autres espèces ont limité les débarquements

## 4. PLIE GRISE 4RST



### HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En novembre 1993, le Conseil a recommandé, par mesure de prudence, de fixer à 1 000t le TAC de l'unité de stock 4RS en 1994 et de surveiller étroitement les captures de plies grises en 4T tant que les limites du stock ne seront pas précisées. Pour 1995, le CCRH a recommandé que l'unité de stock de cette espèce soit modifiée de façon à inclure la division 4T et que le TAC soit fixé à 1 000t pour cette zone élargie en 1995. Dans son rapport pour 1996 et 1997, le Conseil recommandait que le TAC de 1 000t pour 4RST soit

maintenu. Toutes ces recommandations de TAC ont été appliquées sans modification.

Pour 1997, le CCRH a en outre recommandé que des mesures soient prises afin d'harmoniser le maillage utilisé pour la pêche de cette espèce dans l'ensemble de la zone du stock.

Le Conseil a recommandé en 1998 que le TAC de ce stock soit ramené à 800t afin d'éviter toute autre baisse et de favoriser le rétablissement. Il a aussi recommandé que les renseignements obtenus sur les périodes et les zones de frai de ce stock soient recueillis et évalués dans l'optique de l'adoption de mesures de protection. Un accroissement du maillage était aussi recommandé.

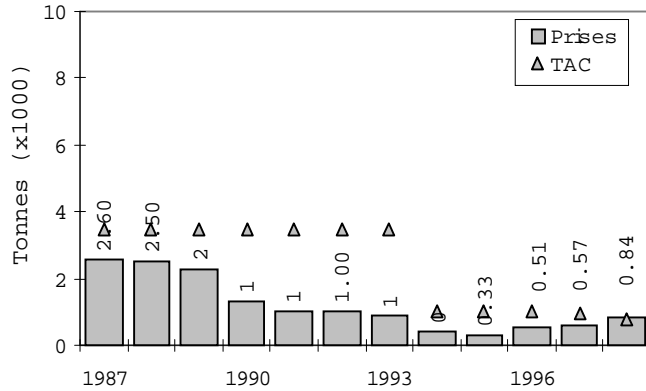
### CONSULTATIONS DE 1999 :

La plupart des commentaires sont tirés des consultations tenues à Port Hawkesbury. Le navire de recherche *Alfred Needler*, que l'on considère comme inadéquat pour faire des relevés du poisson de fond en général et du poisson plat en particulier, est la principale préoccupation des pêcheurs. Ceux-ci ont critiqué le manque d'expérience de l'équipage et le type de chalut de fond utilisé, qui se prête mal à la récolte du poisson plat. Ils sont d'avis qu'il faut faire un relevé par bateau de pêche commerciale en parallèle à celui du *Alfred Needler* pour vérifier la validité de l'évaluation scientifique. Une proposition a été faite dans ce sens.

### RECOMMANDATION N°4 :

Le CCRH recommande que :

- 4.1 les prises totales en 1999 soient maintenues à 800t;
- 4.2 ce niveau de prises totales soit maintenu à l'avenir jusqu'à ce que la question des écarts entre les résultats des scientifiques et de l'industrie soit résolue;
- 4.3 des bateaux de pêche commerciale mènent un relevé de recherche visant à évaluer la capacité du *Alfred Needler* de capturer du poisson plat, l'organisation d'un tel relevé devant faire l'objet de discussions entre l'industrie et les scientifiques;
- 4.4 des recherches sur la sélectivité des engins soient effectuées et que l'on adopte le maillage adéquat lorsque la sélectivité aura été établie afin de protéger efficacement les petits poissons;
- 4.5 la quantité de poisson requise aux fins du relevé et des recherches sur la sélectivité soit défalquée des prises totales recommandées; et
- 4.6 des recherches scientifiques soient menées pour établir le mouvement migratoire des stocks de l'espèce à l'intérieur et à l'extérieur du golfe du Saint-Laurent.



\*Prises de 1998: au 2 dec. 98

Vu l'état du stock, les pêcheurs sont d'avis que l'abondance est à la hausse. Ils ont obtenu des taux de capture élevés et ils signalent que l'espèce est considérablement abondante sur la côte est de Terre-Neuve. Le long de la côte du Cap-Breton, le TAC a été récolté en peu de temps, ce qui a empêché de faire la pêche de la plie canadienne à la fin de la saison. Un TAC se situant entre 1 000 à 2 000t a été recommandé.

La question des pêcheurs qui commencent pour la première fois à faire la pêche dirigée de la plie grise préoccupe.

## ANALYSE :

La mise à jour du Rapport sur l'état du stock du MPO indique que :

- la biomasse globale est faible depuis 1993 bien qu'elle soit relativement élevée dans l'est de 4T;
- le recrutement est demeuré relativement constant dans les années 90 (sauf pour ce qui est des fluctuations en 1993 et en 1994) et a eu tendance à être plus élevé que vers la fin des années 80;
- le rétablissement du stock requiert une amélioration du recrutement.

Le CCRH n'est pas en mesure de réconcilier les opinions contradictoires de l'évaluation scientifique, qui peint une situation du stock très sombre, et du secteur de la pêche, qui est d'avis que le stock est en bon état. La question de l'écart entre les vues des scientifiques et de l'industrie doit être étudiée afin d'établir un état du stock généralement accepté. Le CCRH est toutefois d'avis que le stock demeure très vulnérable et que les signes d'amélioration sont très

rare. L'observation à l'effet que le stock ne montre aucun signe important de rétablissement lorsque le recrutement atteint l'un des niveaux les plus élevés jamais observés préoccupe beaucoup. Le Conseil croit qu'une approche rigoureuse de conservation doit être maintenue sur une certaine période afin de permettre au stock de se rétablir.

## VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

**Indicateur général:** les effectifs sont encore faibles et le stock ne se rétablit pas malgré un recrutement élevé; l'industrie indique des améliorations

### *Par rapport à la moyenne*

**Biomasse globale:** demeure aux plus faibles niveaux observés

**Biomasse de reproducteurs:** encore faible

**Recrutement:** constant pendant les années 90 et plus élevé que vers la fin des années 80

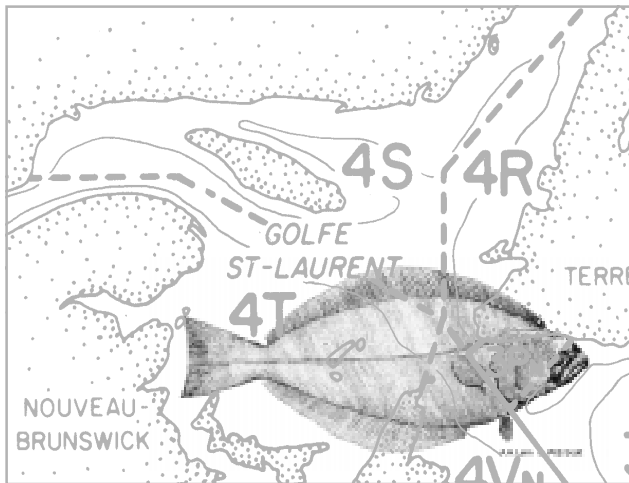
**Croissance et condition:** aucune information disponible

**Structure des âges:** aucune information disponible

**Distribution:** la biomasse dans l'est de 4T en 1998 était supérieure à la moyenne 1987-1990, tandis qu'elle a diminué dans l'ouest de 4T, dans 4R et dans 4S

**Exploitation récents:** les débarquements étaient faibles dans les dernières années à cause des TAC peu élevés, bien que le TAC ait été dépassé en 1998

## 5. FLÉTAN NOIR 4RST



### HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En 1993 et 1994, le CCRH a recommandé de fixer le TAC à 4 000t. En 1995, après examen du déclin d'abondance, le Conseil a recommandé de réduire le TAC à 2 000t et d'imposer des mesures afin de permettre la maturation des jeunes poissons. Le même TAC a été imposé en 1996. En 1997, se fondant sur de bons indicateurs de la biomasse et du recrutement, le CCRH a recommandé de porter le TAC à 3 000t.

En mars 1998, le CCRH a recommandé de porter le TAC à 4 000t et de maintenir les mesures visant la protection des poissons juvéniles.

### CONSULTATIONS DE 1999 :

Les pêcheurs sont d'avis que l'abondance du stock se situe à la moyenne à long terme. Ils signalent que la grille Nordmore utilisée dans le cadre de la pêche à la crevette a un effet favorable sur la ressource en flétan noir.

### ANALYSE :

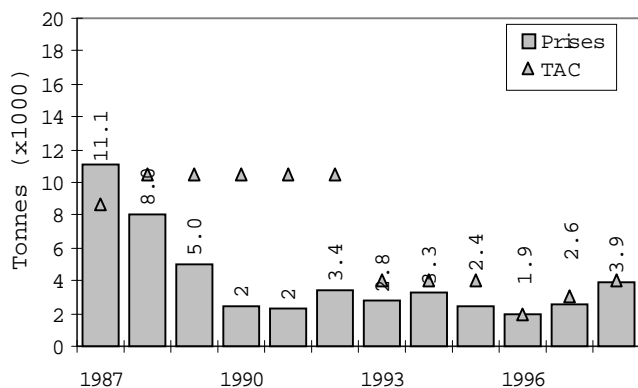
Le rapport de 1999 sur l'état des stocks indique que :

- Les PUE des pêcheurs au filet maillant du Québec ont augmenté en 1998 et la saison de pêche estivale a été de courte durée. Par contre, dans la division 4R, les informations limitées sur les taux de capture montrent, au contraire, une diminution des PUE et une saison de pêche estivale un peu plus longue.
- L'indice de biomasse du relevé de recherche du MPO montre une tendance à la hausse depuis 1990. Les estimations les plus élevées ont été observées au cours des trois dernières années. Les indices de biomasse des relevés des pêches sentinelles effectués en juillet et en octobre sont en augmentation depuis 1995.
- Les indices d'abondance des poissons juvéniles des relevés de recherche montrent que les classes d'âge de 1995 et 1997 sont les plus importantes depuis 1990.

### RECOMMANDATION N°5 :

Le CCRH recommande que :

- 5.1 le TAC pour 1999 soit porté à 4 500t;
- 5.2 les mesures de protection des juvéniles, comme les protocoles sur les petits poissons, le maillage et la grille Nordmore, continuent d'être appliquées;
- 5.3 d'autres recherches scientifiques soient effectuées pour obtenir une vue plus précise de la démarcation des stocks et des régimes migratoires; et
- 5.4 le maillage de 6 po dans les filets maillants continue d'être utilisé uniformément à l'échelle du Golfe.



\*Prises de 1998: au 2 dec .98

- En raison de la croissance rapide de la classe d'âge de 1995, la taille moyenne de ces poissons se situera légèrement sous la taille minimale pêchée (44 cm) et devrait engendrer des captures abondantes de poissons < 44 cm en 1999.

Le CCRH est d'avis que l'abondance du stock s'approche de la moyenne à long terme; il ne s'attend pas à ce que le TAC fluctue fortement dans un avenir rapproché.

### VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

**Indicateur général:** le stock est encore en voie de rétablissement

*Par rapport à la moyenne*

**Biomasse globale:** à la hausse depuis 1990

**Biomasse de reproducteurs:** inconnue

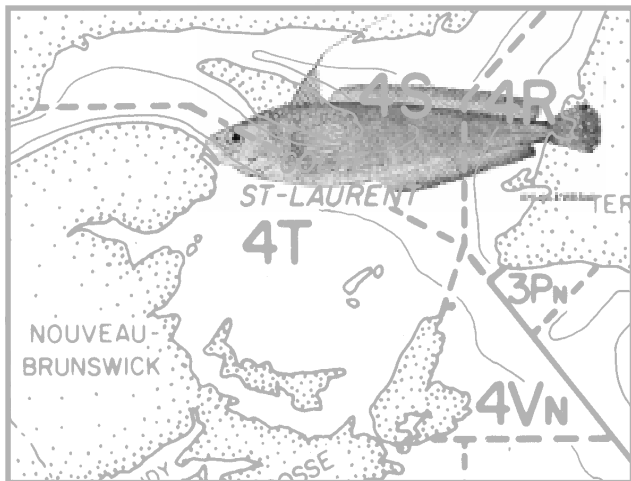
**Recrutement:** les classes de 1995 et de 1997 sont en bon état

**Croissance et condition:** bonnes

**Structure des âges:** en voie d'amélioration

**Niveau d'exploitation récent:** inconnu

## 6. MERLUCHE BLANCHE 4T



### HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En novembre 1993, le Conseil recommandait, par mesure de prudence, que le TAC de 1994 soit réduit à 2 000t étant donné la forte incidence historique de petits poissons au sein des captures. Le Conseil a aussi recommandé le maintien des mesures adoptées en 1993 pour la protection des petits poissons de même que la délimitation des zones et des périodes clés du frai pour ce stock et, si cela était possible, l'adoption de mesures pour interdire la pêche pendant ces périodes et dans ces zones.

En novembre 1994, étant donné l'absence d'évolution des estimations d'abondance, qui demeuraient à la moitié des valeurs de 1992), le Conseil a recommandé qu'il n'y ait pas de pêche dirigée de la merluche blanche en 4T et que les prises accidentelles soient maintenues au minimum. En 1995, suite aux préoccupations soulevées relativement à la faible abondance et aux indices d'un recrutement faible à venir, le Conseil a recommandé le maintien du moratoire sur la pêche dirigée en 1996. Il a recommandé, pour 1997, que la pêche dirigée continue d'être interdite et que l'on accorde un volume de 500t de prises accidentelles.

En 1998, le CCRH a recommandé l'absence de pêche dirigée de la merluche en 4T et l'imposition, pour les autres pêches, de protocoles pour les prises accidentelles. Le Conseil a aussi recommandé que des travaux soient réalisés dans le but de déterminer s'il existe un stock permanent dans le golfe ou s'il ne s'agit que d'une composante du stock de la partie est du plateau Scotian.

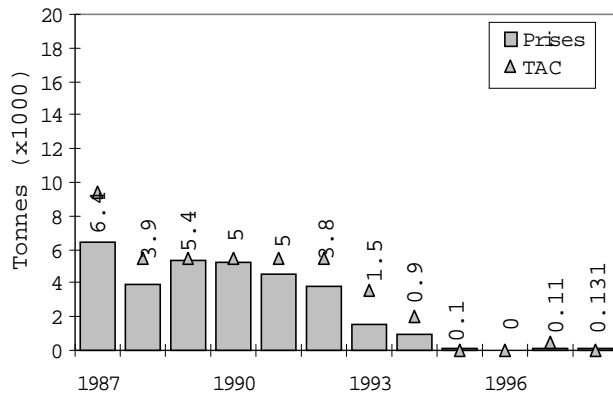
### CONSULTATIONS DE 1999 :

Les commentaires sont tirés exclusivement des consultations tenues à Port Hawkesbury. Les pêcheurs ont réalisé des taux de capture très élevés lors de la pêche sentinelle dans la baie St. Georges.

### RECOMMANDATION N°6 :

Le CCRH recommande que :

- 6.1 la pêche dirigée de la merluche blanche de 4T soit interdite en 1999;
- 6.2 seule la récolte restreinte de prises accessoires soit permise : des mesures devraient être mises en vigueur pour minimiser les prises accessoires de ce stock lors de la pêche dirigée d'autres espèces et le MPO devrait considérer, en consultation avec l'industrie, la mise en place de mesures de conservation incrémentielles, y compris la fermeture de zones où les prises accidentelles sont élevées et des périodes de fermeture lorsque ces prises sont élevées;
- 6.3 les fortes prises accessoires de merluche blanche réalisées dans le cadre d'autres pêches effectuées dans la baie St. Georges devraient être évitées étant donné qu'elles résultent en une importante mortalité chez l'espèce; et
- 6.4 des travaux soient effectués pour déterminer si l'on a affaire à un stock du golfe ou à une composante du stock de l'est de la plate-forme Scotian; des recherches scientifiques devraient être menées pour déterminer le mouvement migratoire des stocks de l'espèce à l'intérieur et à l'extérieur du golfe du Saint-Laurent.



\*Prises de 1998: au 2 dec. 98

Les fortes prises accessoires, qui limitent les autres activités de pêche dans la région, les préoccupent beaucoup. Ils sont d'avis que le recrutement à la population ne peut être adéquatement évalué par relevé scientifique. Les pêcheurs ont demandé un TAC minimum de 400t pour la baie St. Georges afin de pouvoir faire un peu de pêche dirigée et d'autres pêches régulières. La pêche dirigée se ferait uniquement à la palangre; au maximum, 2 000 hameçons seraient pêchés. Ils ont demandé que la part des prises accessoires de la flottille de pêche aux engins mobiles soit fixée à 25 %.

## ANALYSE :

La mise à jour du Rapport sur l'état du stock en 1999 précise que :

- l'abondance de la ressource demeure à son plus faible niveau depuis que le premier quota a été fixé en 1982;
- le poids moyen du poisson récolté par trait (tous âges confondus) demeure faible;
- l'abondance du poisson de taille marchande (plus de 40 cm) demeure faible;
- vu la faible abondance et les indications d'un recrutement faible au cours des prochaines années, le rétablissement du stock sera lent.

L'état de la ressource, dont les effectifs demeurent très faibles et qui ne montre aucun signe de recrutement, préoccupe beaucoup le CCRH. La concentration de la ressource dans une très petite zone peut expliquer dans une grande mesure les taux de capture élevés qui y sont réalisés. La relation entre ce stock et celui de l'est de la plate-forme Scotian demeure un problème important.

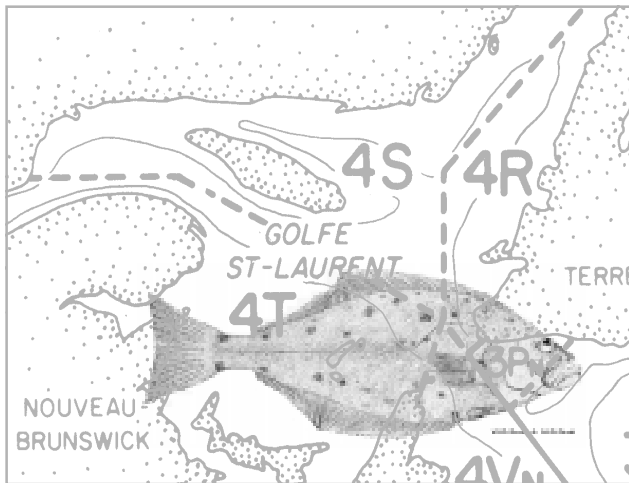
## VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

**Indicateur général:** comme le stock est encore dans un état d'appauvrissement marqué, il est peu probable qu'il se rétablisse dans un avenir rapproché

### *Par rapport à la moyenne*

<b>Biomasse globale:</b>	demeure près des faibles niveaux historiques
<b>Biomasse de reproducteurs:</b>	très faible
<b>Recrutement:</b>	l'abondance de jeunes poissons est nettement inférieure à celle observée lors des relevés de 1995 et 1996
<b>Croissance et condition:</b>	aucune information disponible
<b>Structure des âges:</b>	la structure des tailles en 1998 s'est resserrée par rapport à la moyenne 1984-1997
<b>Distribution:</b>	la biomasse de poissons est regroupée principalement dans la baie St. Georges et le long du littoral du Cap-Breton; la question des liens avec la population du nord de la plate-forme Scotian est encore débattue
<b>Niveau d'exploitation récent:</b>	aucune pêche dirigée depuis 1995

## 7. FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE 4RST



### HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

Depuis 1993, le CCRH recommande un TAC de 300t. En 1995, il a de plus recommandé la remise à l'eau obligatoire des poissons de moins de 81 cm.

En 1998, le Conseil recommandait que les débarquements fassent l'objet d'un contrôle adéquat, que les protocoles visant les petits poissons soient vraiment appliqués et que des mesures de protection des flétans juvéniles et de réduction des captures

accidentelles soient maintenues et strictement appliquées.

### CONSULTATIONS DE 1999 :

Les pêcheurs étiquetaient le flétan. Il semble y avoir beaucoup de petits flétans dans certaines zones, mais pas beaucoup de gros flétans comme par les années passées.

### ANALYSE :

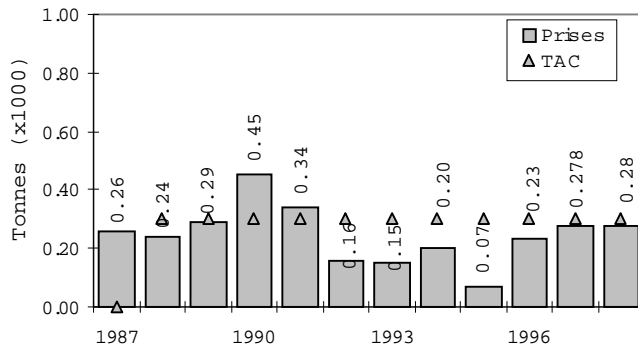
Le rapport de 1999 sur l'état des stocks indique que :

- Depuis 1996, les débarquements totaux de flétan atlantique ont plus que doublé et s'approchent du TAC préventif de 300t; toutefois, ils demeurent bien inférieurs aux valeurs de 1 000t et plus, couramment enregistrés dans la première moitié du siècle.
- Depuis 1996, la contribution des engins fixes au total des débarquements s'est sans cesse accrue et, en 1998, elle équivaut à plus de 99% de ce total. Plus de 90% des captures dues aux engins fixes, sont effectuées par les palangriers.

### RECOMMANDATION N°7 :

Le CCRH recommande que :

- 7.1. le TAC de 1999 soit établi à 350t;
- 7.2. le poisson d'une taille inférieure à 81 cm soit remis à l'eau, et ce, tant dans le cadre de la pêche commerciale que de la pêche récréative;
- 7.3. l'on prenne immédiatement des mesures pour déterminer les taux de survie du poisson dont la taille est égale ou inférieure à 81 cm;
- 7.4. de concert avec l'industrie, le MPO s'assure que les renseignements nécessaires sont consignés dans les journaux de pêche dans le but d'élaborer un indice des PUE et de mettre sur pied des études d'étiquetage ainsi que des relevés de recherche visant à mieux comprendre l'état du stock;
- 7.5. l'on maintienne et l'on mette rigoureusement en application des mesures de protection du flétan juvénile et de diminution des captures accessoires; et
- 7.6. le Secteur des sciences du MPO fasse des recherches sur le lien biologique entre le flétan de l'Atlantique en 3Pn et les stocks adjacents en 4RST et en 3NOPS4VWX5Ze. La division 3Pn n'est pas considérée actuellement comme une unité de gestion. Après avoir fait une telle évaluation, les gestionnaires du MPO devraient alors gérer de façon appropriée le poisson qui est enlevé de cette division.



\*Prises de 1998: au 2 dec.,98

- Les distributions de longueur des poissons capturés par des engins fixes ont toujours été très étendues comparativement à celles des poissons capturés par des engins mobiles. Depuis 1995, ces dernières se composent presque exclusivement d'individus de moins de 100 cm.
- Bien que les captures des flétans de moins de 81 cm, soit la taille limite réglementaire de pêche, aient diminué au cours des dernières années, ceux-ci se retrouvent toujours dans les prises, notamment dans celles effectuées par les engins mobiles et les filets maillants où les poissons de moins de 81 cm comptent pour plus de 50% des effectifs des échantillons.

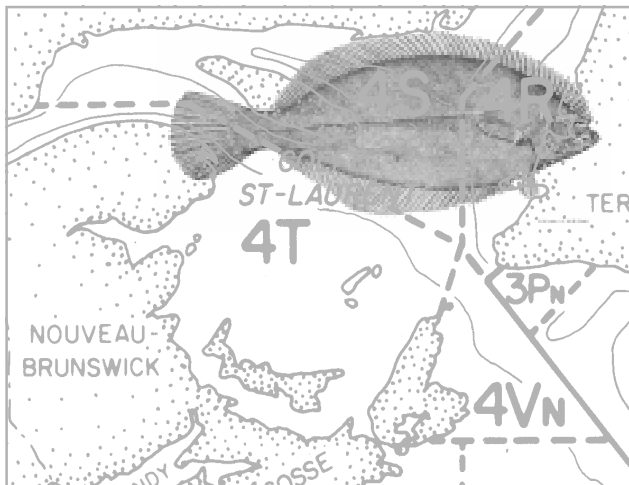
### VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DES STOCKS:

**Indicateur global du stock: faible**

*Comparativement à la moyenne*

<b>Biomasse globale:</b>	<b>faible, mais stable</b>
<b>Biomasse des géniteurs:</b>	<b>inconnue</b>
<b>Recrutement:</b>	<b>un certain recrutement, comme l'indiquent les prises de poissons non matures</b>
<b>Croissance et condition:</b>	<b>données non disponibles</b>
<b>Structure par âge:</b>	<b>aucun indicateur fiable; vaste éventail de la taille</b>
<b>Niveau d'exploitation récent:</b>	<b>depuis 1991, le TAC a été établi à 300t. Les prises accessoires de juvéniles restent une préoccupation et la mortalité élevée du poisson remis à l'eau continue d'inquiéter.</b>

## 8. PLIE ROUGE 4T



### HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

Avant 1996, où un quota prudent de 1 000t a été imposé, aucun TAC n'existait pour ce stock. Dans ses rapports de 1993 à 1995, le Conseil recommandait de contrôler étroitement les débarquements de cette espèce, de s'attaquer au problème de la capture de petits poissons qui était courant et de n'autoriser des pêches dirigées de la plie rouge que si les prises accidentelles de morue de l'Atlantique pouvaient être réduites au minimum.

En 1997, le Conseil recommandait que le total des prises de cette année ne soit pas supérieur à la moyenne à long terme des débarquements déclarés. Il répétait aussi ses recommandations relatives à la nécessité de déclarer de façon exacte les débarquements, de réduire la mortalité chez les juvéniles et de restreindre les prises accidentelles d'autres espèces pour 1997. Le Conseil a aussi demandé que la question des composantes de stock soit

examinée dans le contexte du programme scientifique de cette espèce.

En 1998, le Conseil recommandait que l'ensemble des captures soit limité à 1 000t de par le maintien d'un TAC prudent et que des mesures sévères continuent d'être imposées pour éviter qu'il y ait surpêche des concentrations localisées. Le CCRH a depuis recommandé aux Sciences MPO et à l'industrie qu'ils examinent la possibilité de définir des quotas de sous-zone pour le stock de 4T en 1999.

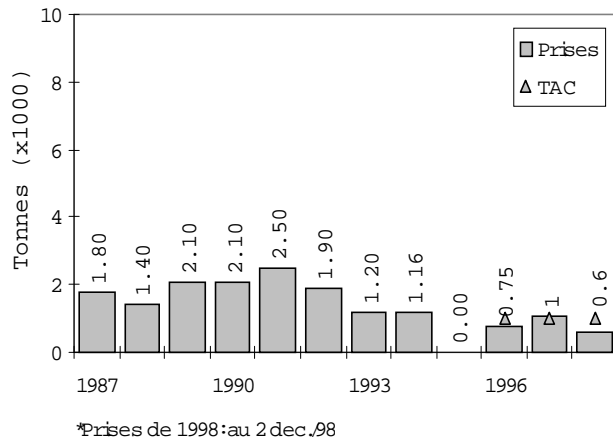
### CONSULTATIONS DE 1999 :

L'état du stock a été peu discuté lors des consultations, bien que l'on soit d'avis à Port Hawkesbury que personne ne le connaît. Les pêcheurs ont posé des questions sur la structure des longueurs car le relevé scientifique indique un déclin constant de la taille moyenne au cours de la dernière décennie, tandis qu'elle est plus ou moins constante dans les prises commerciales. Ils ont aussi dit que les taux de capture commerciale ne sont pas de bons indicateurs de l'abondance à cause des divers maillages utilisés. Les régimes migratoires peuvent expliquer le déclin de la biomasse observé dans certaines régions étant donné que la plie canadienne, dont l'abondance est à la hausse, peut forcer la plie rouge à rester dans les eaux côtières. Les pêcheurs sont d'avis que le stock n'est pas en aussi mauvais état qu'il ne l'est décrit dans le RSS. Plusieurs personnes ont soulevé la question de la démarcation des unités de stock. Les pêcheurs madelinots pensent que la population se compose de plusieurs microstocks qui devraient être microgérés. Un pêcheur aux engins fixes est d'avis que le maillage de 130 mm est trop petit et qu'il devrait être interdit.

### RECOMMANDATION N°8 :

Le CCRH recommande que :

- 8.1 le plafond du TAC soit fixé à 1 000t;
- 8.2 les scientifiques, les gestionnaires et l'industrie commencent à analyser la validité de l'unité de gestion actuelle et à mettre en œuvre les mesures de gestion locales, qui devraient être en place au plus tard en l'an 2000; et
- 8.3 le maillage approprié fasse partie des mesures de gestion adoptées pour chaque région.



## ANALYSE :

Dans son rapport de 1999 sur l'état des stocks le MPO indique que :

- La plie rouge de 4T constitue probablement plusieurs unités de stock. L'information nécessaire pour évaluer cette ressource demeure limitée.
- Les taux de capture de la pêche commerciale, calculés à partir des chalutiers dans le secteur de gestion 4Tg depuis 1991, ont atteint un maximum en 1994, ont décliné jusqu'à 1997, et sont restés au même niveau en 1998. Le taux de capture de l'unique bateau qui capturait la plie rouge lors du relevé sentinelle dans le secteur 4Tg a augmenté en 1998.
- Les relevés des poissons de fond du MPO indiquent que l'abondance de la plie rouge est inférieure à la moyenne des valeurs estimées depuis 1971. On note une diminution de la taille et du poids moyen; d'autres analyses indiquent une mortalité par pêche qui est relativement élevée.
- À partir des consultations et des sondages téléphoniques, il s'avère que les pêcheurs considèrent de façon favorable la condition de cette ressource, surtout dans le secteur 4Tg. L'industrie de pêche évalue le relevé des poissons de fond du MPO avec scepticisme, car ce relevé ne couvre pas adéquatement tous les habitats côtiers de la plie rouge et ne fournit pas un indice de recrutement.

Le CCRH note que la plie rouge est une espèce sédentaire résidente à longueur d'année et que le stock se compose sans aucun doute d'un certain nombre de composantes locales. Les tendances différentes d'une

région à l'autre observées lors du relevé étaye cela : dans les eaux des Îles-de-la-Madeleine, l'indice du relevé indique un déclin depuis le début des années 80, suivi d'une faible augmentation depuis le début des années 90; à l'est de l'Île-du-Prince-Édouard, l'indice est plus ou moins constant, bien qu'il fluctue quelque peu dans les 15 dernières années; dans la région de Miramichi, il fluctue fortement en montrant une tendance générale à la hausse; et dans la baie des Chaleurs, il varie beaucoup sans montrer de tendance particulière.

Les données fournies donnent plusieurs signaux d'avertissement : la baisse de la taille moyenne observée lors du relevé scientifique ne peut être entièrement ignorée, la mortalité relative par pêche augmente depuis 1995 et les taux de capture aux engins mobiles montrent une tendance à la baisse depuis 1994. Il existe en outre plusieurs incertitudes. Il est reconnu que le relevé, qui ne couvre qu'une petite partie de l'aire de répartition totale de l'espèce, n'évalue pas le recrutement efficacement. On met généralement en doute l'efficacité du relevé mené avec *l'Alfred Needler* pour ce qui est d'évaluer adéquatement le poisson plat.

La sélectivité des engins utilisés continue à préoccuper.

### VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

**Indicateur général:** l'abondance globale, qui varie selon les régions, se situe au-dessous de la moyenne

*Par rapport à la moyenne*

**Biomasse globale:** inférieure à la moyenne; les taux de capture, qui ont augmenté dans certaines régions, sont stables depuis 1997

**Biomasse des reproducteurs:** aucune information disponible

**Recrutement:** aucune information disponible

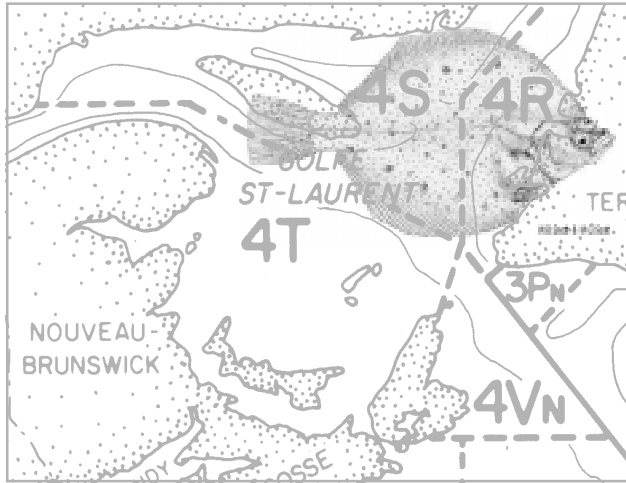
**Croissance et condition :** varient selon les régions

**Structure des âges** la taille moyenne, stable dans les prises commerciales, a diminué dans les prises de relevé

**Distribution:** la population se compose probablement de plusieurs sous-composantes

**Niveau d'exploitation récent:** la mortalité relative par pêche a nettement augmenté depuis 1995

## 9. LIMANDE À QUEUE JAUNE 4T



### HISTORIQUE DES

#### RECOMMANDATIONS DU CCRH :

Le Conseil a traité de ce stock pour la première fois en 1998. Il a alors recommandé un niveau maximum de capture de 300t pour la pêche dirigée des îles-de-la-Madeleine. Il a aussi recommandé qu'un protocole de protection des petits poissons soit formellement appliqué à cette pêche et que des mesures soient adoptées pour l'obtention de données biologiques qui permettraient de mieux évaluer ce stock.

#### CONSULTATIONS DE 1999 :

Aucun commentaire particulier n'a été formulé lors des consultations.

### ANALYSE :

Le rapport de 1999 sur l'état des stocks indique que

- Les taux de capture des bateaux de pêche commerciale ont peu changé de 1994 à 1998.
- Dans toute la division 4T, le poids moyen des prises par trait de chalut du relevé de recherche du MPO est demeuré stable de 1985 à 1996, puis a chuté pour atteindre les deux plus faibles niveaux depuis 1984.
- Les données du relevé par navire de recherche indiquent des longueurs modales (plus communes) relativement faibles et de faibles proportions de grands poissons dans toute la division 4T, pour 1997 et 1998.
- Les taux de mortalité par pêche relative, selon la longueur, pour 1997 sont beaucoup plus élevés que pour 1995-1996 et pour 1998.

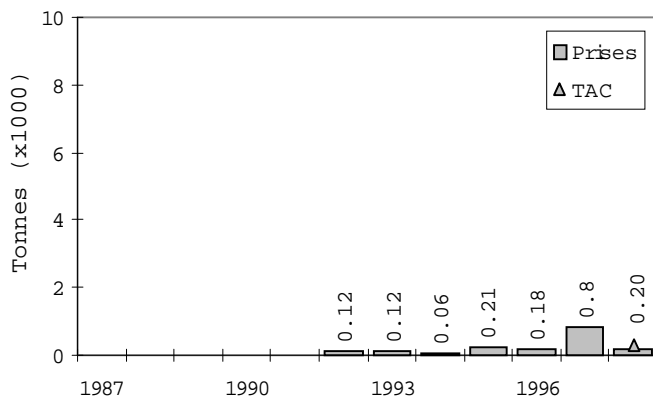
Le CCRH note que la limande à queue jaune était traditionnellement pêchée comme appât aux Îles-de-la-Madeleine. La pêche commerciale qui a commencé en 1997 a donné des débarquements atteignant jusqu'à 800t; ceux-ci ont donné lieu à une baisse mesurable de la biomasse dans les eaux de la région, comme l'indique le relevé de recherche de 1997. Le marché s'étant révélé moins intéressant dans les années suivantes, la pression de pêche exercée sur l'espèce a diminué, ce qui a donné lieu à une baisse marquée de la mortalité relative par pêche.

Le CCRH s'inquiète du déclin constant de la taille moyenne du poisson. Il note en outre que la validité de l'unité de gestion actuelle n'est pas claire étant donné qu'il peut exister plus d'un stock..

### RECOMMANDATION N°9 :

Le CCRH recommande que :

- 9.1 la région des Îles-de-la-Madeleine soit visée par un TAC de 300t;
- 9.2 dans les autres régions, les gestionnaires et l'industrie discutent du niveau approprié de prises accessoires, abstraction faite du TAC recommandé, afin que les autres pêches puissent être menées normalement; et
- 9.3 les scientifiques, les gestionnaires et l'industrie commencent à analyser la validité de l'unité de gestion actuelle et à mettre en œuvre les mesures de gestion locales, qui devraient être en place au plus tard en l'an 2000.



\*Prises de 1998: au 2 dec .98

### VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

**Indicateur général:** la population des Îles-de-la-Madeleine a périclité suite aux débarquements élevés de 1997

*Par rapport à la moyenne*

**Biomasse globale:** a diminué depuis 1997 dans les eaux des Îles-de-la-Madeleine, mais elle demeure à un niveau moyen stable dans l'ensemble de 4T

**Biomasse de reproducteurs:** demeurera probablement stable à un niveau moyen

**Recrutement:** l'abondance de petits poissons a augmenté dans le relevé de 1998

**Croissance et condition:** aucune information disponible

**Structure des âges:** la distribution des tailles s'est resserrée

**Distribution:** l'espèce est locale près des Îles-de-la-Madeleine et de l'Île-du-Prince-Édouard; l'existence de plusieurs sous-composantes est débattue

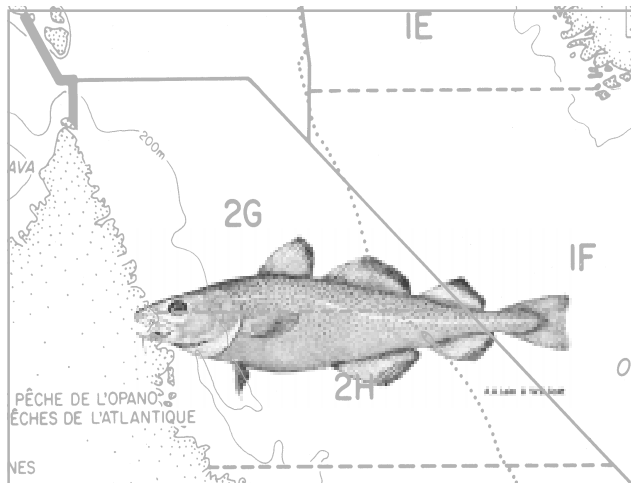
**Niveau d'exploitation récent:** faible en 1998, même qu'en 1995 et 1996



# CHAPITRE 5 :

## LES STOCKS DE MORUE DANS LES DIVISIONS 2GH ET 3Ps

## 10. MORUE 2GH



### ANALYSE :

Dans son rapport de 1998 sur l'aperçu du poisson de fond, le MPO indique que :

- les prises sont négligeables depuis 1990;
- le relevé de 1997 a détecté très peu de poissons;
- il peut y avoir des liens avec la morue du Nord;
- l'état du stock reste inconnu mais les quantités sont présumées faibles.

On a peu de renseignements sur ce stock et rien de plus récent que l'aperçu sur le poisson de fond du MPO en 1998. Quelques prises fortuites ont été signalées par les observateurs; elles sont dues à la pêche à la crevette, même si la grille Nordmore est conçue pour éviter de telles prises.

### HISTORIQUE DES

### RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En novembre 1993, le Conseil recommandait, à titre de mesure de prudence, que le TAC de 1994 soit fixé à 1 000 t. Des consultations tenues en 1994 ont confirmé la faible abondance de la morue en 2GH au cours des dernières années et ont porté le CCRH à recommander, en novembre 1994, que toute pêche de morue en 2GH soit réalisée dans le cadre d'une pêche d'essai coordonnée de façon scientifique. Le Conseil a recommandé d'accorder à cette fin un volume nominal de 200 t. Le CCRH a recommandé, en 1996, 1997 et 1998, l'absence de pêche dirigée et incité à la réalisation de relevés coopératifs industrie-services scientifiques.

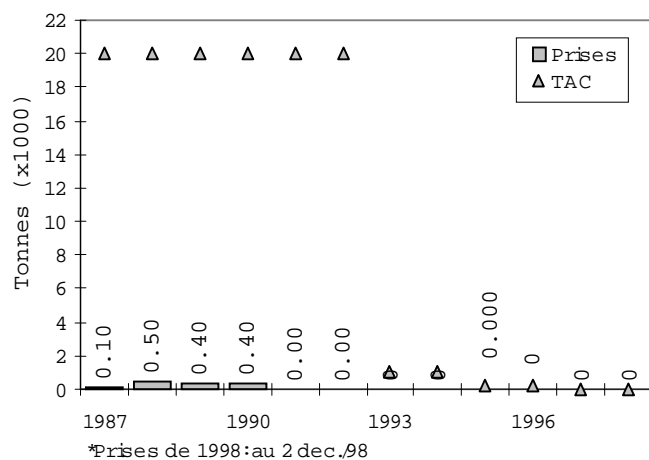
### CONSULTATIONS DE 1999 :

Les pêcheurs n'ont fait aucun commentaire touchant spécifiquement la morue de 2GH.

### RECOMMANDATION N°10 :

Le CCRH recommande :

- 10.1 qu'il n'y ait pas de pêche dirigée de ce stock.



### VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK:

Indicateur global du stock: très faible, état inconnu

*Par rapport à la moyenne*

Biomasse totale : inconnue

Biomasse génitrice: inconnue

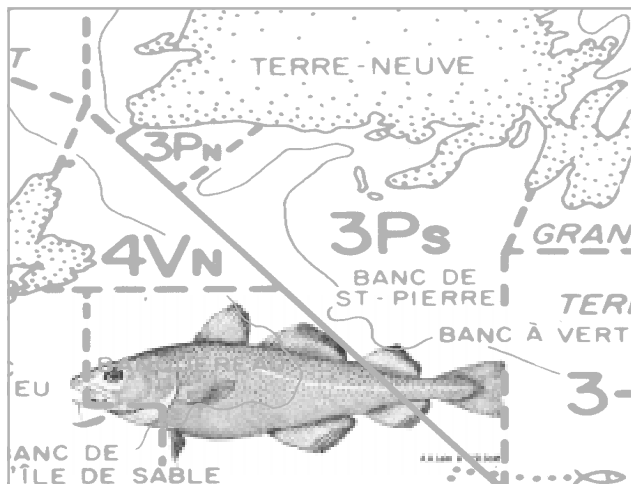
Recrutement: inconnu

Croissance et état: inconnus

Structure par âge: inconnue

Niveau d'exploitation récent: aucun - pas de pêche.

# 11. MORUE 3Ps



## HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En août 1993, la faible biomasse estimée de ce stock a fait recommander au Conseil de suspendre la pêche, au moins jusqu'au 30 avril 1994. La pêche a été fermée par le MPO en septembre 1993. Le Conseil avait indiqué, dans son rapport de novembre 1993, que des recommandations seraient formulées suite à l'analyse des résultats du relevé de printemps, mais cela s'est

avéré inutile suite à la fermeture de la pêche pour toute l'année par le ministre des Pêches et des Océans.

Le Conseil a jugé, en novembre 1994, que les résultats du relevé de 1994 confirmaient les résultats antérieurs et montraient que le stock était à son plus faible niveau observé depuis 1978. Le Conseil a donc recommandé l'absence d'une pêche dirigée de la morue de 3Ps en 1995 et le maintien des prises accidentelles au plus bas niveau possible. Il a aussi recommandé que l'on tente d'élargir les relevés aux zones côtières, d'interdire la pêche récréative et alimentaire et de mettre en œuvre un programme élargi de pêche sentinelle.

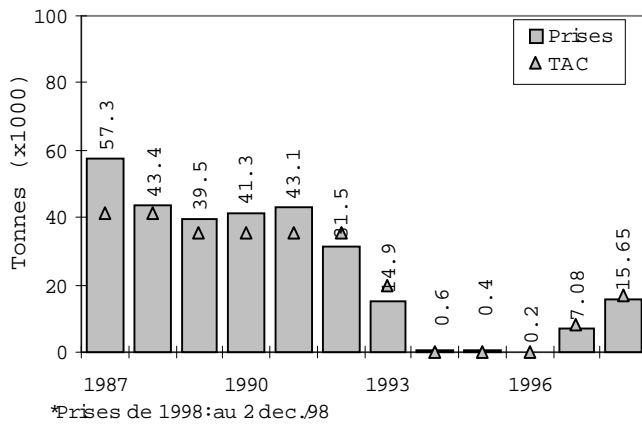
Les recommandations du Conseil pour 1996 portaient sur le maintien du moratoire de la pêche commerciale et un élargissement appréciable de la pêche sentinelle, dont la limite serait fixée à 3 000t afin d'évaluer les taux de capture élevés obtenus par les pêcheurs pratiquant cette pêche. En 1997, le CCRH recommandait la tenue d'une pêche commerciale limitée dont le TAC serait fixé à 10 000t.

En mars 1998, le Conseil recommandait que le TAC de ce stock soit fixé à 20 000t mais que des mesures soient prises pour répartir l'ensemble des captures tout au long de l'année afin de réduire les incidences sur les sous-composantes du stock. Comme pour 1997, les recommandations pour 1998 faisaient état de mesures

## RECOMMANDATION N°11 :

Voici les recommandations du CCRH :

- 11.1 que le TAC pour 1999 soit fixé à 30 000t;
- 11.2 que des mesures soient prises pour répartir raisonnablement les prises totales sur la saison de pêche en dehors de la principale saison de ponte afin de minimiser les impacts sur les sous-composantes du stock;
- 11.3 que la pêche ciblant les bancs de reproducteurs soit limitée au minimum en avril, en mai et en juin;
- 11.4 que les plans de pêche axés sur la conservation incluent les éléments suivants :
  - a) un programme obligatoire de vérification à quai et son application rigoureuse;
  - b) un meilleur contrôle de l'effort, y compris des limites sur la quantité d'engins utilisés par les entreprises de pêche, de sorte à mieux aligner les ressources disponibles sur le quota;
  - c) des mesures qui seront appliquées immédiatement pour limiter, par des augmentations du maillage, la capacité de la flottille de cibler les classes d'âge de 1989 et 1990 (c.-à-d. la morue de 10+ ans) lorsqu'elles seront recrutées à la pêche;
- 11.5 que des relevés acoustiques soient inclus dans le relevé de recherche en vue d'obtenir une estimation de l'abondance absolue et de réduire la forte variabilité du relevé actuel; et
- 11.6 que la pêche d'hiver dans la région du banc Burgeo soit interdite du 15 novembre au 15 avril afin de protéger les composantes du stock de 4RS3Pn.



sévères pour les plans de pêche axés sur la conservation (PPAC).

## CONSULTATIONS DE 1999 :

Les pêcheurs ont noté que les taux de capture commerciale étaient élevés et nombre d'entre eux étaient d'avis que le stock de morue de 3Ps s'est pleinement rétabli. Plusieurs ont fait observer que les taux de capture étaient plus élevés maintenant que par le passé et que ceux-ci sont élevés dans toutes les eaux. La présence du phoque dans la baie de la Fortune, la baie de Plaisance et la baie Hermitage les inquiète. L'utilisation dans l'évaluation de l'indice obtenu par pêche sentinelle ne fait pas l'unanimité. Les pêcheurs ont mentionné que les prises de petites morues étaient rejetées à la mer. Ils considèrent les estimations de la biomasse faites par le MPO comme prudentes; ils ont en outre indiqué que la surveillance actuelle de la pêche était meilleure et que l'information sur la pêche était plus précise que par le passé. Les pêcheurs côtiers s'entendaient pour dire que le TAC devait être fixé à 40 000t pour 1999. On était d'avis qu'il fallait protéger les grosses morues étant donné qu'elles sont les reproducteurs les plus féconds.

## ANALYSE :

Le rapport 1999 du MPO sur l'état des stocks indique que :

- La mortalité moyenne par pêche (7-14 ans) s'est accrue, passant de 0,05 en 1997 à 0,13 au cours de 1998.
- Les poissons âgés de 4 à 6 ans et de 8 à 9 ans ont dominé les prises, tandis qu'il y en avait peu au-dessus de 13 ans. Dans l'ensemble, la composition par âge était comparable à celle des relevés effectués par l'industrie en 1997.

- L'estimation de l'abondance des stocks est compliquée par un déplacement saisonnier de la morue vers 3Ps à partir des unités de gestion contiguës, en particulier du nord du Golfe du Saint-Laurent (3Pn4RS).
- L'âge estimatif actuel (1998) de maturité 50 % se situe présentement près du niveau minimal observé dans les séries chronologiques, soit 5 ans.
- Lors du relevé de 1998 l'état de la morue semblait normal. De l'avis des pêcheurs, les morues capturées au cours de la pêche commerciale étaient en bon état, en particulier à l'automne.
- Les risques que la biomasse des géniteurs chute sous les 100 000t ont été évalués à 9 %, moyennant une prise de 20 000t en 1999.
- À ce taux de prise, on estime à 5 % la probabilité qu'en 1999, la mortalité moyenne par pêche excède 0,25 pour la fourchette d'âges comprise entre 7 et 14.

Le CCRH formule les observations suivantes au sujet de ce stock.

Le CCRH croit que le stock continue de se rétablir.

L'étiquetage indique que la morue de 3Ps de la baie de Plaisance migre dans les eaux côtières de 3L. Comme le CCRH est d'avis que l'étendue de cette migration peut avoir des conséquences au plan de la gestion future du stock, il demande au MPO de faire des recherches plus poussées sur le mélange des stocks; le Conseil a en outre l'intention de lancer un processus pour traiter de la question aussitôt qu'il disposera de renseignements suffisants. Le relevé par navire de recherche continue d'indiquer un niveau inacceptable de variabilité interannuelle, tandis que les résultats du relevé acoustique de la baie de Plaisance et d'une partie de 3Ps correspondent le mieux aux résultats de l'AVP pour les dernières années pour lesquelles un indice est disponible. On doit noter que la mortalité naturelle chez ce stock se situe à un niveau normal, par opposition aux autres stocks de morue.

Ce complexe de stocks s'approchant des niveaux historiques de récolte, le CCRH fait observer qu'il est important de bien comprendre les paramètres relatifs à la « conservation » du stock en comparaison de ceux qui peuvent être utilisés dans le contexte de son « rétablissement ». Par conséquent, le Conseil a l'intention de lancer au cours de la prochaine année un processus dont l'objectif sera d'élaborer un cadre pour orienter les décisions futures. L'industrie et les

pêcheurs croient généralement qu'un TAC supérieur à 30 000t est justifié et durable, comme l'appuient des taux de capture élevés par rapport aux niveaux historiques et les niveaux de la biomasse un peu plus élevés que laissent supposer d'autres modèles utilisés. Cependant, à la lumière des incertitudes sur l'état du stock et en reconnaissance de tous les facteurs et renseignements, nous recommandons une approche un peu plus prudente. On s'entend généralement pour dire que ce stock s'est bien rétabli et que les effectifs et le potentiel se situent aux niveaux historiques ou davantage. La biomasse de reproducteurs est notamment très forte. Le maintien d'une productivité élevée et l'élargissement modéré de la structure des âges et de la répartition sont donc les buts au titre de ce stock, buts visant la reprise de la pêche commerciale.

Afin d'atteindre ces buts, le CCRH recommande un TAC de 30 000t, ainsi que plusieurs mesures de conservation visant à protéger le stock et à permettre un élargissement de la structure des âges et de la répartition. Le RSS inclut des statistiques démographiques tirées d'un modèle faisant appel à un indice obtenu d'un relevé hautement variable. Celui-ci indique qu'il est peu probable que la biomasse de reproducteurs diminue si le TAC est fixé à un niveau aussi élevé que 40 000t, mais cette approche est plutôt incertaine. Outre le fait que ces analyses sont axées sur des résultats de relevé très variables, certains signes indiquent que le stock migre vers les secteurs adjacents et se mélange à d'autres stocks; comme il se peut aussi que la morue atteigne la maturité à un âge plus avancé que ce n'est le cas actuellement, on pourrait voir une baisse de la biomasse de reproducteurs. Qui plus est, les taux de capture obtenus lors des relevés par pêche sentinelle ont révélé un déclin au cours de la dernière année. L'absence à l'heure actuelle de morue de plus de dix ans préoccupe quant à l'état futur du stock. Comme le rétablissement en cours dépend de la survie et du succès de la ponte des abondantes classes d'âge de 1989 et 1990, le CCRH croit qu'il est essentiel de laisser une partie des effectifs de celles-ci vieillir afin d'assurer une productivité élevée.

### **PÊCHE SENTINELLE :**

Les rapports des prises aux filets maillants entre 1998 et les années précédentes étaient faibles. Ils montrent une forte fluctuation saisonnière et ils sont régulièrement plus élevés à l'automne dans le secteur est de la baie de Plaisance.

Les taux de capture à la palangre, à la baisse depuis 1995, montrent une forte fluctuation saisonnière. Les

taux de capture obtenus lors des pêches sentinelles étaient généralement bons pendant les quatre années du relevé; ils étaient considérablement plus élevés que les taux de capture obtenus par les pêcheurs commerciaux.

### **VUES DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK**

<b>Indicateur général :</b>	<b>en voie d'amélioration</b> <i>Par rapport à la moyenne</i>
<b>Biomasse de reproducteurs:</b>	<b>parmi les plus élevées enregistrées</b>
<b>Biomasse totale :</b>	<b>élevée</b>
<b>Recrutement :</b>	<b>bon</b>
<b>Croissance et condition :</b>	<b>croissance stable, mais moindre que dans les années 70; condition bonne</b>
<b>Structure des âges :</b>	<b>les classes d'âge de 1989, 1990 et 1992 sont abondantes</b>
<b>Distribution :</b>	<b>élargie</b>
<b>Taux d'exploitation récent:</b>	<b>faible</b>



## CHAPITRE 6 : LETTRE AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS SUR LES PRIORITÉS DE RECHERCHE

## LETTRE AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS SUR LES PRIORITÉS DE RECHERCHE

Le 24 mars 1999

L'honorable David Anderson, C.P., député  
Ministre des Pêches et des Océans  
200, rue Kent  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

L'un des volets du mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) consiste à vous conseiller sur les priorités en matière de recherche et d'évaluation. Des recommandations vous sont faites sur une base régulière. (Lettres de janvier 1994, de décembre 1996 et de mars 1998 sur les priorités scientifiques). Les enjeux scientifiques qui devraient être traités prioritairement et qui sont toujours pertinents sont également mentionnés dans le rapport du CCRH « Un cadre de conservation pour le poisson de fond du Canada atlantique » (CCRH.97.R3. juillet 1997). Nous avons été ravis de constater votre acceptation des éléments de ce rapport dans votre communiqué du 31 décembre 1998 et nous insistons sur la mise en oeuvre complète de ces recommandations le plus tôt possible.

### 1. Érosion du financement du Secteur des sciences

Le Conseil désire attirer votre attention sur l'érosion continue des fonds alloués au Secteur des sciences du MPO pour la recherche sur les pêches. Ces coupures ont créé deux grands problèmes, des réductions dans les travaux de relevés et dans la continuation des initiatives à plus long terme.

Afin de pouvoir vous donner des avis crédibles, le CCRH se fie sur l'information de base sur l'état des stocks que lui fournit le Secteur des sciences. Les relevés sont l'une des fonctions les plus importantes des sciences halieutiques. Les relevés offrent non seulement des indices d'abondance pour plusieurs stocks de poissons de fond, mais aussi des informations précieuses sur l'ensemble de l'écosystème. Les scientifiques devraient chercher à utiliser les relevés de façon intégrée, et envisager également d'autres types de relevés le cas échéant (acoustique, juvénile, oeufs et larves), afin de fournir une richesse d'information sur la dynamique des espèces et sur l'environnement marin. L'an dernier, plusieurs relevés à long terme ont été annulés sans consultation. À une exception près, ces annulations semblent avoir été faites sur une base ponctuelle en réaction à des restrictions budgétaires. À défaut de l'information provenant de ces relevés, les intervenants sont libres de mettre en doute la crédibilité de nos recommandations, car nous sommes obligés de faire ces recommandations à partir d'une information moins indépendante.

Dans sa lettre de mars 1998, le Conseil recommande plusieurs lignes de conduite pour les enjeux à long terme. Quoique les travaux aient été amorcés dans le cadre de certains projets, d'autres enjeux ont été reportés en raison de compressions budgétaires. Nous reconnaissons que ces enjeux représentent des engagements à long terme et qu'on ne peut s'attendre à des résultats finaux à court terme. Il est toutefois important de poursuivre ces projets. Voilà pourquoi nous soulevons à nouveau ces questions en 1999.

Il y a une perception très répandue chez les membres du Conseil et chez nombre d'intervenants que la fusion du MPO avec la Garde côtière a provoqué une érosion sensible de la cueillette de données en mer. On continue de nous signaler que des bateaux sont restés au quai à cause du manque de fonds pour effectuer des relevés de recherche qui étaient autrefois financés. Cet élément ainsi que les réductions du budget du Secteur des sciences au cours des dernières années, inquiète le Conseil. À défaut d'une capacité suffisante de cueillette en mer des données scientifiques très nécessaires, la base servant à l'évaluation des stocks sera de plus en plus contestée par les pêcheurs. Également, le travail du Conseil sera d'autant plus difficile lorsque nous tacherons de formuler des recommandations raisonnables à votre attention, surtout sur les TAC. Après tant d'années de moratoire sur la pêche de certains stocks et d'une pêche grandement réduite dans d'autres, les intervenants s'attendent à ce que le Secteur des sciences du MPO en sache davantage sur ces stocks et sur l'ensemble de l'écosystème.



On peut dire que les Canadiens s'attendent à ce que les relevés de base se poursuivent et qu'on maintienne les lignes de conduite sur les enjeux à plus long terme telles qu'elles sont décrites dans notre lettre de mars 1998. Beaucoup trouvent inacceptable que le MPO n'ait plus la capacité de poursuivre une bonne partie de la recherche effectuée par le passé. **Conséquemment, le CCRH préconise fortement le rétablissement du budget du programme des sciences halieutiques.**

## 2. Projets conjoints du Secteur des sciences et de l'industrie

Le Secteur des sciences doit continuer à combler le fossé qui existe entre la science et l'industrie. Quoiqu'il y ait déjà plusieurs projets en place (i.e. : pêches de contrôle, relevés hauturiers sur les Grands Bancs et en 3Ps, relevés du sébaste, relevés en vue des QIT dans le sud de la Nouvelle-Écosse), le CCRH a déjà noté que ces travaux sont difficiles à mettre en oeuvre et qu'ils ne sont pas coordonnés de façon uniforme d'une région à une autre. La coopération entre le Secteur des sciences et l'industrie devrait être envisagée systématiquement dans le cadre de la cogestion (Plans de gestion intégrée des pêches et Ententes relatives à des projets conjoints).

Les *pêches de contrôle* commencent maintenant à fournir des séries chronologiques appréciables. Par exemple, les données provenant des pêches de contrôle côtières à engins fixes et à engins mobiles en 3Pn4RS et en 4TVn sont désormais intégrées officiellement dans l'évaluation analytique de ces stocks de morue. Les pêches de contrôle et d'autres projets conjoints du Secteur des sciences et de l'industrie sont des étapes importantes en vue de rapprocher la façon dont les scientifiques et l'industrie perçoivent *l'état de la ressource*.

Le Conseil appuie la continuation et l'expansion des programmes où les pêcheurs font partie intégrante du processus d'obtention des échantillons et des informations scientifiques très nécessaires. Toutefois, il ne faut pas considérer les pêcheurs comme de simples cueilleurs de données et fournisseurs de plates-formes gratuites. Dans la mesure du possible, ils doivent être intégrés au processus scientifique.

**Dans sa lettre précédente, le CCRH recommandait la nomination d'un coordinateur de l'Atlantique,** afin de promouvoir les projets conjoints du Secteur des sciences et de l'industrie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère et d'harmoniser les projets tels que les pêches de contrôle partout dans l'Atlantique ainsi que d'autres projets conjoints. **Le Conseil considère cette question comme une grande priorité.**

## 3. Le dilemme du recrutement

Dans sa lettre de mars 1998, le Conseil recommande de regrouper l'information existante sur le recrutement dans un rapport officiel et dans une langue compréhensible pour un grand public. Le rapport n'a pas été fourni.

Le Conseil reconnaît que des travaux conjoints ont déjà été entrepris à l'intérieur du MPO et avec des partenaires extérieurs. La plupart des travaux sont rédigés de façon scientifique et sont publiés dans des revues qui ne sont pas facilement accessibles à un grand public. Toutefois, nous ne possédons pas de description consolidée des connaissances actuelles en matière de recrutement. Il est important que toutes les parties visées comprennent ce qui se passe et quelles sont les lacunes au niveau des connaissances.

Quoique l'industrie ait beaucoup souffert des fermetures de la pêche de certains stocks, les signes de reprise sont limités. Pour d'autres stocks non visés par le moratoire, des signaux d'alarme se manifestent. Nous devons comprendre pourquoi des populations comme celles de la morue du sud du Golfe du Saint-Laurent ne sont pas en mesure de se reconstituer même si la biomasse des géniteurs est importante.

Le CCRH recommande à nouveau comme priorité qu'on fournisse avant décembre 1999 un rapport officiel sur le dilemme du recrutement. Nous réitérons notre recommandation qu'un comité des sciences du MPO se voit confier la tâche de coordonner la préparation de ce rapport.

## 4. Consommation du poisson de fond par les phoques

Cette question demeure un enjeu important. Le Secteur des sciences du MPO doit accélérer les efforts pour quantifier l'effet de la prédation du phoque sur le poisson de fond. On fait maintenant une estimation de cette information précieuse par rapport à certains stocks, surtout en ce qui touche la mortalité du poisson par le phoque. Le Conseil recommande de considérer les populations de phoques comme une « flottille de pêche » dans le cadre de toutes les évaluations du poisson de fond pour lesquelles la prédation par le phoque est un facteur déterminant de l'état de la ressource.

Dans son prochain rapport qui doit paraître au début de mai, le Conseil fera des recommandations plus spécifiques à ce sujet.

## 5. Identification et vérification des unités de gestion des stocks

Le mélange des unités de stocks est un enjeu primordial. Par exemple, en 2J3KL, la question du débordement de la biomasse des stocks de morue côtiers pour repeupler la zone hauturière des Grands Bancs devrait être traitée comme une très grande priorité.

Le CCRH reconnaît que des outils scientifiques modernes (i.e., empreintes otolithiques, sondes ADN, télémétrie par satellites), sont maintenant utilisés pour définir les délimitations des stocks. *L'identification des unités de stock* fait l'objet de projets conjoints entrepris par le MPO et les universités. Ils portent sur la diversité génétique des populations. Cette recherche devrait être poursuivie et élargie. Ces études devraient également être complétées par d'autres sources de données comme des études de marquage.

Un important programme de marquage de la morue est déjà en place dans le nord du golfe Saint-Laurent. Ce genre de programme devrait être élargi de manière à y inclure d'autres stocks de morue. **À nouveau, le CCRH recommande fortement la mise en place d'un important programme de marquage des stocks de morue, utilisant le mélange de technologies le plus approprié, afin d'aider à définir le mélange entre les unités de gestion des stocks. Ce programme devrait se faire en collaboration avec l'industrie.**

Vu l'importance des répercussions de ces travaux sur l'industrie et d'autres parties visées, le CCRH recommande que les résultats soient communiqués dans un document intégré.

## 6. Le processus scientifique

Le CCRH est très inquiet concernant la présentation d'avis scientifiques qu'il reçoit de la part de spécialistes en sciences halieutiques du MPO. Depuis quelque temps, il semble que le processus d'examen scientifique par des pairs ne fonctionne plus, car il devient de plus en plus difficile d'arriver à un consensus quant aux processus touchant les zones et les régions. La rupture du processus fait qu'il existe deux options ou plus pour déterminer le total admissible des captures. Cette situation met l'industrie, le Conseil et vous-même, Monsieur le Ministre, dans une position où la prise de décisions crédibles est compromise et difficile à défendre.

Le CCRH vous incite fortement à faire en sorte que le processus d'examen par des pairs qui est essentiel à l'obtention de bons avis scientifiques, fasse l'objet d'un consensus. Le CCRH a besoin de bons conseils scientifiques pour s'acquitter de son mandat.

Pour terminer, le Conseil considère que les compressions financières continues imposées aux responsables des sciences halieutiques donnent lieu à un contexte de travail qui ne favorise pas la saine collaboration requise pour obtenir de bons résultats scientifiques. Il doit y avoir suffisamment de fonds pour que le processus fonctionne efficacement.

Au nom des membres du Conseil, je profite de cette occasion pour remercier le Ministère de l'excellent appui que nous avons reçu au cours de l'année écoulée et pour appuyer pleinement le travail des scientifiques du MPO. Le fait de continuer à travailler ensemble nous aidera à vous faire des recommandations rationnelles visant la conservation et la reconstitution des stocks de poisson de fond.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Fred Woodman  
Président